

PLAN DIRECTEUR POUR LA MISE EN VALEUR DU **VIEUX RIVIÈRE-DU-LOUP**

Recherche et rédaction :

Mathieu Perron, agent de recherche en patrimoine
Service Loisirs, culture et communautaire de la Ville de Rivière-du-Loup

Révision :

Élisabeth Dionne



*Document soumis au conseil municipal le 3 octobre 2011 en vue de son adoption
Revu et mis à jour en mars 2012*

Document soumis au conseil municipal en vue de son adoption Mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Table des matières	i
A. CONTEXTE ET MANDAT	
1. LE PATRIMOINE DANS UNE VILLE EN DÉVELOPPEMENT	1
2. RAPPEL HISTORIQUE.....	1
Un premier site d'établissement aux abords du fleuve.....	1
Le faubourg.....	1
Le Vieux Rivière-du-Loup.....	2
3. DÉLIMITATION DU SECTEUR.....	1
4. UN PLAN DIRECTEUR COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT	4
Un héritage riche, mais fragile.....	4
Principes et portée du plan directeur.....	5
B. LA GESTION DU PATRIMOINE DU VIEUX RIVIÈRE-DU-LOUP, D'HIER À AUJOURD'HUI	
1. LE CADRE DES INTERVENTIONS AVANT L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE.....	7
2. LA POLITIQUE DU PATRIMOINE COMME GUIDE D'INTERVENTION (2002-2011).....	9
Les principes à la source des interventions.....	9
La Politique du patrimoine et le Vieux Rivière-du-Loup.....	10
3. MESURES DE PROTECTION PATRIMONIALE ACTUELLES.....	16
C. RECOMMANDATIONS	
1. ADAPTATION DES AXES D'INTERVENTIONS POUR LE SECTEUR.....	22
Recherche.....	24
Sensibilisation.....	26
Protection.....	30
Mise en valeur.....	33
2. ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR 2012-2015.....	38

CONCLUSION	39
-------------------------	----

ANNEXES

- Annexe A.** Programmes d'aide à la restauration disponibles à la Ville de Rivière-du-Loup jusqu'en 2011
- Annexe B.** Future zone élargie de protection patrimoniale avec PIIA, secteur du Vieux Rivière-du-Loup
- Annexe C.** Synthèse de l'inventaire et de l'analyse du patrimoine bâti et de l'étude du paysage, secteur centre-ville (nord)
- Annexe D.** Interventions patrimoniales dans le Vieux Rivière-du-Loup : aide-mémoire
- Annexe E.** Signalisation patrimoniale : signature graphique du Vieux Rivière-du-Loup
- Annexe F.** Signalisation patrimoniale : projet d'oriflammes (prototype et emplacements proposés)

MÉDIAGRAPHIE

A. CONTEXTE ET MANDAT

1. LE PATRIMOINE DANS UNE VILLE EN DÉVELOPPEMENT

Il est urgent de faire comprendre que le patrimoine constitue un réservoir extraordinaire de symboles identitaires qui donnent un sens à notre existence dans cette partie du monde¹.

En 2002, la Ville de Rivière-du-Loup était la première municipalité au Québec à adopter sa propre Politique du patrimoine. Celle-ci reconnaissait le patrimoine comme un levier incontournable de développement durable. Encore aujourd'hui, la Ville de Rivière-du-Loup s'engage activement dans une démarche de développement selon les principes du « Natural Step »², où l'on reconnaît le rôle de la mise en valeur du patrimoine dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

L'adoption de la Politique du patrimoine, il y a presque 10 ans, a donné l'impulsion nécessaire à la réalisation d'interventions majeures, qu'on pense seulement à l'inventaire du patrimoine bâti, la mise sur pied du circuit « Le projet Fraserville », à la reconnaissance de 6 sites du patrimoine ou encore le soutien pour la restauration de plus d'une vingtaine de bâtiments anciens. Ainsi, une part appréciable des objectifs fixés en 2002 ont été atteints, à divers degrés. Toutefois, certaines démarches n'ont pu être menées jusqu'au bout, faute de temps et de ressources : c'est le cas de l'élaboration d'un plan global de mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup. Sachant que le plan d'urbanisme de la Ville sera révisé en 2012 et que ce plan constitue un des principaux outils d'encadrement pour la préservation du patrimoine bâti, il apparaît important de statuer rapidement sur l'approche à privilégier pour conserver et valoriser ce quartier historique. C'est justement ce que propose le Plan directeur de la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup : le développement d'un quartier dans l'esprit de la Politique du patrimoine, toujours aussi pertinente.

2. RAPPEL HISTORIQUE

Un premier site d'établissement situé aux abords du fleuve

La firme Histoire plurielle souligne que le lieu désigné comme « vieux Rivière-du-Loup » ne correspond pas au premier lieu d'établissement des colons sur le territoire de Rivière-du-Loup : ceux-ci ont d'abord habité le long du fleuve, au sud de la Pointe et à l'ouest

¹ Denis Boucher, *La Culture de la Ville. État de situation du patrimoine. Rivière-du-Loup*, Ville de Rivière-du-Loup, 2002, p. 57.

² Modèle de développement durable des communautés qui allie démarche réflexive et actions concrètes selon une vision à court, moyen et long termes. Voir le site Internet suivant : <http://www.naturalstep.org>.

de la rivière du Loup³. La première chapelle de la seigneurie avait d'ailleurs été construite le long du chemin du Roy, qui longeait la berge.

Le faubourg

Dès le 18^e siècle, le développement de la seigneurie commence à s'orienter vers l'embouchure de la rivière. La construction d'un premier moulin à farine dans le premier quart du 18^e siècle, les activités des moulins Fraser et Caldwell au début du 19^e siècle puis l'activité portuaire amènent de nombreux ouvriers à s'installer à proximité de leur lieu de travail. Cette première véritable agglomération, curieusement, est généralement désignée comme étant « faubourg » (littéralement « faux-bourg », lieu *hors du bourg*) alors qu'il s'agit du premier véritable « noyau » d'habitations de Rivière-du-Loup. C'est que ce faubourg a toujours été en périphérie des sites religieux, habituellement au cœur des paroisses.

Le Vieux Rivière-du-Loup

Le secteur actuellement désigné comme le « Vieux Rivière-du-Loup » s'est développé un peu après celui du faubourg, soit à partir des années 1820, sur les terres du domaine seigneurial. Le chemin du Lac reliait alors, par la rive ouest de la rivière du Loup, les moulins à l'embouchure de la rivière et le moulin des grandes chutes, plus au sud. Entre les deux, le seigneur Fraser avait prévu lotir certaines zones et y établir une zone institutionnelle en fonction d'un plan de développement urbain bien précis⁴. Les rues Bellevue, Saint-Marc, Fraser, Saint-Joseph et Lévis sont aménagées entre les années 1820 et 1860 autour de l'actuel manoir habité par Malcolm Fraser à partir de 1834.

En 1855, après plusieurs décennies de querelles entre les « habitants » de l'ouest et des journaliers et notables de l'est, l'église Saint-Patrice est finalement relocalisée à son emplacement actuel. Il s'agissait d'une pièce maîtresse pour confirmer la vocation institutionnelle du site. Au cours des années qui suivent, l'hôpital, le palais de Justice, le bureau de poste et des douanes, le consulat américain de même que plusieurs commerces s'implantent dans le secteur. L'arrivée du chemin de fer en 1860 stimule l'économie louverivoise : si la municipalité se développe tant au nord (activités portuaires, ateliers, moulins...) qu'au sud (gares et ateliers du chemin de fer, moulin de la grande chute, etc.), le Vieux Rivière-du-Loup, alors désigné comme « Fraserville », demeure le lieu du pouvoir économique, politique et religieux.

Si on désigne aujourd'hui ce développement planifié comme *le* vieux quartier, c'est d'une part parce que les témoins visuels des deux premiers lieux d'établissement sont quasiment absents (premiers établissements du 18^e siècle) ou fortement détériorés

³ Histoire plurielle. *Vieux Rivière-du-Loup, un projet de cité. Plan d'interprétation pour le « Vieux Rivière-du-Loup »*, Beauport, mars 2005, p. 11.

⁴ Le circuit patrimonial « Le projet Fraserville » s'articule autour de ce projet.
Document soumis au conseil municipal en vue de son adoption Mars 2012

(faubourg) et d'autre part parce que, par contraste, les témoins du « projet Fraserville » sont très nombreux et très éloquents tant par la qualité et la préservation du bâti que par la cohérence de l'ensemble. Le projet Fraserville n'a pas que laissé de beaux bâtiments : il a littéralement « sculpté » le paysage. L'organisation spatiale particulière de ce projet est toujours perceptible, qu'on songe aux perspectives monumentales observables notamment dans la rue de la Cour (vue sur l'église Saint-Patrice) et dans la rue Deslauriers (vue en contre-plongée sur le Palais de Justice)⁵.

Le Vieux Rivière-du-Loup représente le point de départ la municipalité au visage plus urbain et plus structuré qui portera au cours des années les noms de « Village Fraserville » (1850), « Ville de Fraserville » (1874), « Cité de Rivière-du-Loup » (1910), puis finalement « Ville de Rivière-du-Loup » (1919).

3. DÉLIMITATION DU SECTEUR

Dans le cadre du Plan directeur du Vieux Rivière-du-Loup, le secteur du Vieux Rivière-du-Loup est délimité comme suit :

- Au sud : rue Hôtel-de-Ville
- Au nord : rue Fraser, puis côte Saint-Jacques (au sud de la rue Bellevue)
- À l'est : rue Saint-Dominique
- À l'ouest : rue Joly, avec une pointe rue Fraser menant jusqu'à la maison Steward et la Maison Bon-Pasteur (ancien orphelinat).

Ce périmètre inclut les lots situés de part et d'autre des rues mentionnées. Il s'agit d'une zone plus large que « l'ancien quartier des Ambassades » tel que désigné par le Plan d'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Loup en ce sens qu'il inclut, à l'ouest, l'ensemble des rues Du Rocher et Hôtel-de-Ville, de même que les rues Martin, Lévis, Saint-Joseph et Fraser (portion à l'ouest du manoir Fraser allant pratiquement jusqu'à la rue des Ormes). Cette zone proposée est toutefois plus petite que celle de la future zone élargie de protection patrimoniale avec PIIA, secteur Vieux Rivière-du-Loup (voir Annexe B), qui inclut les rues Saint-Marc et Bellevue. Il s'agit *grosso modo* de la portion du domaine seigneurial développée dans le cadre du « Projet Fraserville ».

Ce secteur nécessite une protection particulière de même qu'un plan de signalisation patrimoniale cohérent. Il est important de noter qu'à l'intérieur de ce périmètre, certaines zones ont une valeur patrimoniale plus importante que d'autres. Le territoire proposé par la Ville de Rivière-du-Loup pour la reconnaissance du secteur comme lieu historique du Canada en 2003, plus restreint, délimitait bien la portion du Vieux Rivière-

⁵ MRC de Rivière-du-Loup, *Projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé*, Rivière-du-Loup, 2004, Ch. 10, p. 9.

du-Loup ayant une valeur plus forte tant du point de vue du cadre bâti que du paysage (voir Annexe C)⁶. C'est surtout ce secteur plus restreint qui devrait prioritairement faire l'objet d'une signalisation patrimoniale forte. Les mesures de protection devront quant à elle tenir compte de l'intérêt inégal de certaines portions du quartier en modulant ses exigences en fonction du degré de sensibilité des sous-secteurs.

4. UN PLAN DIRECTEUR COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

Un héritage riche, mais fragile

Plus particulièrement depuis les premiers travaux de la Fondation Rues principales à la fin des années 1980, plusieurs interventions majeures ont déjà été réalisées dans ce quartier (voir le chapitre suivant). Pourquoi donc *encore* intervenir dans le Vieux Rivière-du-Loup?

Tout d'abord, les études patrimoniales menées au cours des dernières années ont toutes ciblé le Vieux Rivière-du-Loup comme un secteur patrimonial exceptionnel⁷. Exceptionnel, mais fragile. En effet, ce quartier historique a été graduellement délaissé par la bourgeoisie : son profil sociodémographique a changé. Des lieux qui servaient d'hôtel, de restaurant ou de résidence privée ont été transformés en résidences pour personnes âgées. Plusieurs grandes maisons ont été rachetées par des propriétaires non occupants qui ont divisé ces résidences pour en faire des logements abordables, souvent sans souci de préserver la qualité du patrimoine bâti et de son environnement. Aussi, plusieurs organismes communautaires se sont implantés dans le secteur (Unité Domrémy, Arc-en-soi, Maison de la famille, Coopérative du Vieux-Manège) ; ces organismes ont souvent trouvé refuge dans des bâtiments délaissés sans nécessairement avoir les ressources pour les entretenir adéquatement.

Comme on peut le constater, cette transformation du quartier s'est traduite, au cours des trente dernières années, par la dégradation de la « santé » de plusieurs bâtiments anciens, que ce soit par négligence, par manque de connaissance ou tout simplement par manque de moyens financiers pour réaliser les travaux⁸. Il apparaît donc que les

⁶ Ville de Rivière-du-Loup. *Dossier de présentation pour la reconnaissance historique, secteur du Vieux Rivière-du-Loup et secteur du Vieux Saint-Patrice dans le cadre de l'élaboration du Répertoire canadien des lieux historiques du Canada*, Rivière-du-Loup, 2003, [12 p.].

⁷ Le lecteur pourra se référer aux études suivantes : Ministère des Affaires culturelles du Québec, *Études du paysage architectural de la municipalité de Rivière-du-Loup* (1982) ; Clermont Bourget, *Le Centre-ville de Rivière-du-Loup. Étude d'ensemble de l'intérêt patrimonial* (1990) ; Bergeron Gagnon Inc., *Inventaire du patrimoine bâti* (2001) ; Histoire plurielle, *Vieux Rivière-du-Loup, un projet de cité* (2005).

⁸ L'inventaire du patrimoine bâti de la firme Bergeron Gagnon Inc. note qu'entre 1989 et 2001, près du tiers des bâtiments du centre-ville ont connu une décote, leur valeur ayant baissé « à la Document soumis au conseil municipal en vue de son adoption Mars 2012

mesures de sensibilisation et de protection actuelles ne sont pas suffisantes pour préserver les acquis. Plusieurs spécialistes ont déjà émis plusieurs recommandations pertinentes pour renverser la vapeur : le plan directeur doit intégrer ces différentes propositions dans un tout cohérent pour qu'elles puissent se concrétiser.

Principes et portée du plan directeur

Le Plan directeur précise les orientations adoptées de la Ville de Rivière-du-Loup en matière de recherche, sensibilisation, protection et mise en valeur du patrimoine dans le Vieux Rivière-du-Loup tout en tenant compte des projets amorcés qui n'ont pu être complétés. Les recommandations qui découlent de ce plan peuvent toucher tant la réglementation, l'aide financière pour la restauration des bâtiments anciens que le développement d'une signalisation patrimoniale pour le quartier. Ces recommandations sont guidées par quelques principes généraux :

1. La transmission du patrimoine est facilitée lorsqu'on associe à ce patrimoine les sentiments d'appartenance et de fierté

Les sentiments d'appartenance et de fierté des résidents du Vieux Rivière-du-Loup pour leur quartier doivent être raffermis. Il s'agit du point de départ pour que ce joyau puisse être bien conservé et transmis aux générations futures. Ses résidents seront aussi ses meilleurs porte-parole s'ils connaissent son histoire et ses attraits.

2. Les interventions doivent répondre aux besoins des citoyens du quartier

La Politique du patrimoine adoptée en 2002 était l'aboutissement d'une large consultation sur le patrimoine loupériovis. En 2005, la firme Histoire plurielle réalisait ses propres « assemblées de cuisine » dans le cadre de travaux touchant plus précisément la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup. À l'automne 2011, certains intervenants préoccupés par l'avenir du Vieux Rivière-du-Loup ont été interpellés pour valider:

- la cohérence entre les objectifs de la Politique du patrimoine (2002) et les besoins plus généraux des résidents du quartier ;
- la pertinence des propositions émises par les citoyens du quartier en 2005 ;
- la justesse des interventions proposées dans le cadre de ce Plan directeur pour les années 2012-2015.

suite de la disparition des composantes d'époque et matériaux de revêtements anciens » (Bergeron Gagnon Inc., *Inventaire du patrimoine bâti*, 2001, p. 143).

Document soumis au conseil municipal en vue de son adoption Mars 2012

3. Le Vieux Rivière-du-Loup doit être perçu comme un levier pour le développement du tourisme culturel dans une perspective de développement durable

Ce quartier est d'un grand intérêt pour nos visiteurs. Notre démarche a pour but d'assurer une coexistence harmonieuse entre le développement d'un tourisme culturel dans le Vieux Rivière-du-Loup et le développement du quartier en fonction des besoins de ses résidents, qui recherchent un milieu de vie dynamique, agréable et rassurant.

4. Les interventions doivent soutenir les lignes de force du quartier

Les lignes de force du quartier sont les atouts du quartier d'aujourd'hui et de demain. Dans cette optique, il apparaît que le Vieux Rivière-du-Loup est caractérisé par un riche patrimoine qui témoigne :

- d'un **plan d'urbanisme visionnaire** conçu en 1850 selon les volontés du seigneur Fraser, où les terrains vastes et la végétation occupaient – et occupent encore souvent - une place prépondérante ;
- d'un **cadre bâti exceptionnel qui reflète l'ambition d'un milieu** jouant le rôle de pôle régional, plus particulièrement au cours de son « âge d'or » (1870-1910), que l'on pense à son immense presbytère, ses bâtiments institutionnels originaux et ses résidences aux dimensions monumentales ;
- d'un **centre-ville ancien et dynamique** avec ses institutions liées depuis plus de 170 ans au pouvoir (depuis le manoir Fraser, le palais de justice, le presbytère Saint-Patrice, jusqu'à l'hôtel-de-ville) et avec, de plus en plus, une activité culturelle soutenue (bibliothèque Françoise-Bédard, salle d'exposition du Foyer Bon-Pasteur, salle de spectacle Bon-Pasteur, théâtre de la Goélette, etc.)⁹ ;
- de la **présence importante des anglophones** dans la communauté durant plus d'un siècle (de l'arrivée des Fraser jusqu'au déclin de l'industrie ferroviaire, cf. manoir Fraser et église St-Bartholomew) ;
- d'un **héritage catholique significatif** (site du patrimoine religieux de la paroisse Saint-Patrice) au cœur du quartier.

⁹ Le principal changement noté dans le secteur est la perte de la fonction d'hébergement des touristes et de restauration, alors que les deux principaux hôtels de la fin du 19^e siècle, le Château Grandville (1881) et l'Hôtel le Manoir (1890), ont été transformés en résidences pour personnes âgées. Seuls l'Auberge de Jeunesse, située dans une ancienne propriété des Sœurs du Bon-Pasteur, ainsi que le Motel Côté, sur la rue Fraser, gardent vivante cette fonction.

La portée de ce plan directeur dépassera certainement la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup. Bien sûr, ce secteur est le point de mire ; toutefois, ne serait-ce qu'en bonifiant l'expertise des intervenants du milieu en matière de gestion du patrimoine, les autres secteurs d'intérêt patrimoniaux en profiteront.

B. LA GESTION DU PATRIMOINE DU VIEUX RIVIÈRE-DU-LOUP, D'HIER À AUJOURD'HUI

1. LE CADRE DES INTERVENTIONS AVANT L'ADOPTION DE LA *POLITIQUE DU PATRIMOINE*¹⁰

La *Politique du patrimoine*, adoptée en 2002, apparaît comme l'aboutissement d'un long travail de réflexion sur la mise en valeur du patrimoine. Au cours des 25 années qui ont précédé son adoption, on a vu deux tendances en matière de protection et de valorisation patrimoniales. La première tendance réagissait le plus souvent à des situations d'urgence pour des opérations de sauvegarde de biens culturels précis. Ces luttes d'individus ou de groupes locaux furent menées entre autres par la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage et la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup. Ils ont mené à la reconnaissance ou la citation de bâtiments historiques d'intérêt tels que l'hôtel de ville (reconnaissance par Parcs Canada comme « immeuble d'importance architecturale nationale » en 1987) et le manoir Fraser (classement provincial comme « site historique » en 1991).

On a assisté, en parallèle, à la création d'outils de protection qui devaient permettre d'intervenir *avant* les situations de crise. Il fallait d'abord inventorier les richesses : c'est ainsi que débuta le chantier du *Macro-inventaire du patrimoine culturel du Québec* (1977-1982), effort national d'étude du patrimoine archéologique, ethnologique et historique des différents comtés du Québec¹¹. Suite à cet inventaire, le Ministère des Affaires culturelles du Québec amorçait une période de décentralisation dans la gestion du patrimoine : c'est ainsi que le *Macro-inventaire* servit d'outils de base à la MRC de Rivière-du-Loup pour reconnaître les secteurs à protéger. Le « quartier des ambassades » fut alors désigné territoire d'intérêt historique dans le premier schéma d'aménagement de la MRC (1987), puis « aire de protection patrimoniale » dans le plan d'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Loup adopté en 1991. Ce concept de « secteur d'intérêt historique » instaurait l'idée de protection d'ensembles plutôt que la seule protection de bâtiments historiques exceptionnels, mais isolés.

À partir du milieu des années 1980, le pouvoir des municipalités en matière de gestion du patrimoine s'était accru : à titre d'exemple, à partir de 1985, les municipalités

¹⁰ On trouvera davantage de précisions sur les recherches et les efforts de sauvegarde du patrimoine à Rivière-du-Loup des années 1970 à la fin des années 1990 dans le mémoire de maîtrise de Denis Boucher intitulé *Sauvegarde du patrimoine, commémoration du passé et construction d'une mémoire locale : Rivière-du-Loup et le manoir Fraser*, Université Laval, Sainte-Foy, 2001, 168 p.

¹¹ C'est dans le cadre de ce chantier que seront publiés les travaux de Claude Michaud et Robert Côté, *Étude du paysage architectural de la municipalité de Rivière-du-Loup*, Ministère des Affaires culturelles du Québec, Direction générale du patrimoine, 1982, 100 p.

Document soumis au conseil municipal en vue de son adoption Mars 2012

pouvaient désormais citer des monuments historiques¹². En 1986, la Ville de Rivière-du-Loup adhéra au programme Rues principales, qui permit le développement d'outils de revitalisation du centre-ville (programme Revi-centre) et la réalisation du premier inventaire systématique des bâtiments patrimoniaux (1990)¹³. En 1992, la Ville projetait citer le Vieux Rivière-du-Loup comme site du patrimoine : ce projet a toutefois avorté devant la résistance de plusieurs citoyens¹⁴. La Ville adoptait tout de même, cette année-là, un règlement sur les plans d'intervention et d'intégration architecturaux (PIIA) touchant la rue Lafontaine, entre Fraser et Fraserville : cet outil était plus souple qu'un site du patrimoine et fut plus facilement accepté. Les programmes de restauration et de revitalisation au centre-ville débutaient au même moment, ce qui permit d'arrimer les mesures réglementaires plus coercitives à une approche incitative d'accompagnement des citoyens et des organismes dans leurs démarches de restauration. Les PIIA et les programmes de soutien présentaient des critères objectifs qui ont donné plus de transparence aux démarches de mise en valeur du patrimoine.

Les années 1990 et 2000 furent marquées par le renforcement de la municipalisation des interventions en patrimoine (voir les principales interventions en Annexe D). Le principal chantier touchant le Vieux Rivière-du-Loup fut sans aucun doute l'inventaire du patrimoine bâti de Rivière-du-Loup mené par la firme Bergeron/Gagnon Inc. en 2001. Les travaux qui ont mené à l'adoption de la Politique du patrimoine en 2002 ont fait ressortir l'importance de soutenir la prise en charge du patrimoine loupérois par la communauté, que ce soit lors de consultations (ex. Forums culturels) ou encore par la participation citoyenne à l'intérieur de divers comités (Commission de la culture et du patrimoine, conseil d'administration de Patrimoine en fête!¹⁵, comité de sauvegarde de l'église Saint-François, etc.).

Le chapitre suivant présente les aspects les plus marquants de cette politique, auquel le lecteur pourra se référer en consultant le document à la bibliothèque et à l'hôtel de ville de Rivière-du-Loup¹⁶.

¹² Il faudra attendre une dizaine d'années pour que la municipalité utilise ce pouvoir avec la citation des maisons Louis-Philippe-Lizotte et Marquis, respectivement en 1994 et 1997.

¹³ Bourget, Clermont, Régis Jean et Robert Côté, *Le Centre-ville de Rivière-du-Loup. Étude d'ensemble de l'intérêt patrimonial*, Programme Rues principales/Ministère des Affaires culturelles, Rivière-du-Loup, 1990, 125 p.

¹⁴ Certains citoyens se sont plaints de ne pas avoir été assez informés sur les conséquences d'un tel projet (ex. : contraintes réglementaires et aide concrète lors des travaux de rénovation). Les inquiétudes n'avaient pas trait au but poursuivi, mais aux moyens pour l'atteindre.

¹⁵ Corporation qui gère depuis janvier 2012 le festival *Rivière-du-Loup en 3 actes*.

¹⁶ Boucher, Denis. *Politique du patrimoine. Notre identité en jeu*, Service Loisirs, culture et communautaire de la Ville de Rivière-du-Loup, Rivière-du-Loup, 2002, 28 p.
Document soumis au conseil municipal en vue de son adoption Mars 2012

2. LA POLITIQUE DU PATRIMOINE COMME GUIDE D'INTERVENTION (2002-2011)

Les principes à la source des interventions

La Politique du patrimoine est non seulement le fruit de la réflexion des intervenants en patrimoine à Rivière-du-Loup¹⁷, mais elle a aussi été modelée à partir d'un large processus de consultations auprès des citoyens, commerçants et des divers organismes culturels de Rivière-du-Loup. Cette politique constitue un outil pour rendre la gestion du patrimoine plus efficace, selon des principes qui pourraient être synthétisés ainsi :

1. La gestion intégrée du patrimoine : elle doit permettre d'élargir notre conception du patrimoine au-delà de la sauvegarde de « vieux bâtiments » :
 - la vision du patrimoine est élargie : au patrimoine immobilier s'ajoute le patrimoine mobilier et le patrimoine vivant, aussi appelé « patrimoine immatériel » ;
 - les interventions d'ensemble sont favorisées, par opposition aux interventions à la pièce (ex. protéger un secteur sensible avant de protéger des maisons peu intégrées dans leur milieu) ;
 - on y réitère le fait que la mise en valeur du patrimoine doit constituer une préoccupation pour l'ensemble des secteurs municipaux, que ce soit au Service Loisirs, culture et communautaire, au Service de l'urbanisme et du développement ou au Service des travaux publics, par exemple.

2. La reconnaissance des compétences des acteurs du patrimoine sur le territoire et la valorisation des collaborations : tous les trois ans, le *Plan d'intervention en patrimoine* rédigé par le gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux de la Ville de Rivière-du-Loup en collaboration avec les acteurs du milieu : c'est l'occasion de préciser les objectifs qu'ont en commun l'ensemble des acteurs du milieu¹⁸.

3. Le patrimoine, objet d'une nécessaire appropriation collective : le patrimoine n'est pas que l'affaire des spécialistes et des connaisseurs. La tenue d'activités attrayantes de vulgarisation (ex. conférences, circuits guidés) ou d'activités de sensibilisation au patrimoine (expositions, projections, activités *in situ*) permet de stimuler l'intérêt des citoyens pour leur patrimoine.

¹⁷ Les résultats de cette réflexion furent présentés dans Denis Boucher, *La Culture de la Ville. État de situation du patrimoine. Rivière-du-Loup*, Ville de Rivière-du-Loup, 2002.

¹⁸ Les dossiers en patrimoine sont actuellement sous la responsabilité du gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux de la Ville de Rivière-du-Loup.
Document soumis au conseil municipal en vue de son adoption Mars 2012

4. Le patrimoine culturel, un des fondements de l'identité louverivoise : la connaissance et la mise en valeur du patrimoine spécifique à Rivière-du-Loup deviennent la base d'une vision cohérente du développement durable de la communauté. Le sérieux de cette démarche a été remarqué et quelques mois après le dépôt de sa Politique du patrimoine, la Ville de Rivière-du-Loup était nommée Capitale culturelle du Canada en 2003.

La Politique du patrimoine n'a pas été conçue pour répondre aux besoins particuliers de certains quartiers : il s'agit d'une politique couvrant l'ensemble du territoire de la Ville. Toutefois, pour rédiger un Plan directeur qui soit conforme aux orientations de cette politique et pour la bonifier, il est apparu pertinent d'évaluer l'atteinte ou non des objectifs de la Politique du patrimoine ayant des incidences sur la mise en œuvre des interventions en patrimoine dans le secteur du Vieux Rivière-du-Loup en particulier. Il ne s'agit donc pas d'une évaluation de la Politique du patrimoine comme telle, mais de son application dans un quartier.

La Politique du patrimoine et le Vieux Rivière-du-Loup

Les consultations menées dans le cadre du chantier de la Politique du patrimoine ont permis de fixer des objectifs généraux à atteindre en matière de recherche, de sensibilisation, de protection et de mise en valeur. Les tableaux qui suivent présentent les actions qui ont pu avoir un impact sur le patrimoine du Vieux Rivière-du-Loup.

Ces tableaux sont conçus de manière à ce que le lecteur voit d'abord l'objectif visé, ensuite les actions à mener, puis l'évaluation de l'impact de ces actions :

LA POLITIQUE DU PATRIMOINE : ÉVALUATION DES OBJECTIFS PAR SECTEUR D'INTERVENTION					
Axe d'intervention	Objectifs touchant le Vieux R-du-Loup	Moyens de mise en œuvre	Objectifs atteints?	Incidence sur le Vieux Rivière-du-Loup ; autres commentaires	
1^{er} axe : Recherche	Faciliter la consultation des études sur le patrimoine par le grand public	2003 : Mise sur pied du Centre de documentation en patrimoine	Partiellement	Il s'agit d'une section de la bibliothèque municipale dédié aux livres sur le patrimoine. Au départ, les livres avaient été regroupés sous l'étiquette « Notre patrimoine » ; cette étiquette n'est plus apposée aux nouveaux livres. Suggestions : 1) reprendre l'étiquette « Notre patrimoine » et l'inclure au catalogue de la bibliothèque ; 2) annoncer dans cette section les coordonnées de la Société d'histoire, du Musée et du Centre d'archives.	
	Développer des recherches en patrimoine incluant l'analyse de l'histoire des biens patrimoniaux	2004 : Recherche sur l'œuvre des Sœurs du Bon-Pasteur à Rivière-du-Loup par Mathieu Perron, ethnologue	OUI		
		2004 : Recherche sur les anglophones et la villégiature dans le Vieux Saint-Patrice par Mathieu Perron, ethnologue	OUI		Quelques informations sur l'église Saint-Bartholomew.
		2005 : Inventaire du patrimoine religieux de la Ville de Rivière-du-Loup, par Mathieu Perron, ethnologue	OUI		Fiches sur les éléments d'intérêt de la paroisse Saint-Patrice et sur le site de l'église St. Bartholomew.
	Permettre le recours à une banque de données sur le patrimoine bâti	2005 : Conception de la Banque de données sur Fraserville par la firme Histoire plurielle, complément de la Banque de données du patrimoine (2001) complétant plusieurs informations sur le secteur	Partiellement		La Banque de données de 2001 reste à mettre à jour et à bonifier : plusieurs chaînes de titres sont à compléter et des liens sont à établir entre les grands propriétaires terriens et le développement de la ville.
	Se doter d'un portrait du patrimoine vivant et mobilier	AUCUN MOYEN TOUCHANT LE VIEUX RIVIÈRE-DU-LOUP	NON	Sujets possibles : la vie dans le quartier dans les années 1950-1960, le rapport des résidents avec les touristes, les anglophones, les institutions scolaires...	

LA POLITIQUE DU PATRIMOINE : ÉVALUATION DES OBJECTIFS PAR SECTEUR D'INTERVENTION				
Axe d'intervention	Objectifs touchant le Vieux R-du-Loup	Moyens de mise en œuvre	Objectifs atteints?	Incidence sur le Vieux Rivière-du-Loup ; autres commentaires
2 ^e axe : Sensibilisation	Faire connaître les principes de restauration patrimoniale et valoriser l'entretien des bâtiments anciens ; conscientiser les citoyens quant à leur rôle dans la préservation du patrimoine.	2003 : Publication de <i>Rivière-du-Loup. Paysages urbains et architecture traditionnelle</i>	OUI	Les 2000 exemplaires étaient pratiquement tous écoulés dès 2004. On y trouve une section sur le Vieux Rivière-du-Loup. Réédition à venir.
		2003-2005 : Activités de sensibilisation au patrimoine : atelier d'animation à la recherche, colloque sur le patrimoine, cafés de la Parole	OUI, mais...	À reprendre, puisqu'après la vague « Capitale culturelle », les activités de sensibilisation ont été beaucoup moins fréquentes.
		2004 : Opération <i>Hisser les voiles</i>	OUI (25 mâts en 2 ans)	Remise en état + mise en valeur de 25 mâts de bâtiments anciens. À reprendre pour des activités d'envergure?
		2005 : Publication du <i>Guide d'intervention en patrimoine bâti. Bas Saint-Laurent</i> (collaboration)	OUI	Devrait être donné systématiquement aux nouveaux propriétaires de résidences patrimoniales.
	Accroître la participation populaire à des activités à caractère patrimonial	2004-2005 : Fêtes Écossaises au Manoir Fraser	OUI	Événement précurseur de <i>Rivière-du-Loup en 3 actes</i> .
		2006-2011 : Festival <i>Rivière-du-Loup en 3 actes</i>	OUI	Les circuits guidés valorisent les attraits du Vieux Rivière-du-Loup. Progression de la fréquentation de près de 1600 à environ 6000 participants en 2010.
	Accroître la participation des écoles aux activités sur le patrimoine	Quelques initiatives auprès des écoles (Zoom sur le patrimoine, avec le Collège Notre-Dame)	Très partiellement	<i>Zoom sur le patrimoine</i> avait été réalisé dans le cadre d'un cours de photo organisé par le collège.
Positionner le patrimoine comme levier de dévelop.	2005 : Consultation des acteurs du milieu lors des travaux de la firme Histoire plurielle	Partiellement	Les outils de promotion touristique devront être bonifiés au cours des prochains mois.	

LA POLITIQUE DU PATRIMOINE : ÉVALUATION DES OBJECTIFS PAR SECTEUR D'INTERVENTION				
Axe d'intervention	Objectifs touchant le Vieux R-du-Loup	Moyens de mise en œuvre	Objectifs atteints?	Incidence sur le Vieux Rivière-du-Loup ; autres commentaires
3 ^e axe : Protection	Favoriser le maintien des éléments architecturaux d'origine tout en considérant les nécessités d'adaptation aux nouveaux usages ; augmenter le recours aux savoir-faire traditionnels et à des experts en patrimoine	2003 : Mise sur pied de la matériauthèque	NON	La matériauthèque n'est pas utilisée puisqu'il n'y a pas de lieu qui lui est spécifiquement destiné.
		2004 : Rédaction d'un bottin des artisans pour la restauration des maisons anciennes	OUI, mais...	Le bottin devrait être mis à jour.
		2004-2011 : Programme de soutien technique à l'architecture (2004-2009) / Programme de soutien technique à la restauration patrimoniale (2009-2011)	OUI, mais...	Aide jusqu'à 2000 \$ pour des services-conseils en architecture. En 2010-2011, 5 propriétaires du secteur y ont recouru (total de 5643,75 \$ en subvention).
		2007-2011 : Programme d'aide à la restauration patrimoniale (forme actuelle et bonifiée des programmes disponibles entre 2001 et 2006).	OUI, mais...	Remboursement de 50 % du coût des travaux de restauration, jusqu'à un max de 25 000 \$ par projet. Un peu + de 87 000 \$ ont été accordés pour les 5 projets du secteur depuis 2007 (investissements de plus de 221 000 \$ en restauration dans le secteur). Règlement à modifier puisque le MCCCCF participait à une hauteur de 50 % aux subventions, mais ce dernier s'est retiré en 2011 : depuis, aucune nouvelle subvention n'a pu être accordée.
	Assurer la protection du patrimoine religieux et planifier le recyclage des bâtiments d'intérêt	2007 : Restauration de la statue de la Vierge de Louis Jobin	OUI	Statue qui orne le fronton de la Maison de la culture.
		2008 : Création de 2 sites du patrimoine religieux	OUI	
		2009 : Analyse du potentiel de recyclage des lieux de culte	OUI	Le dossier est entre les mains du conseil de fabrique.

	Préserver les caractéristiques des secteurs patrimoniaux	2009 : Guide d'information à l'intention des propriétaires et commerçants du centre-ville (dépliant sur les PIIA).	OUI, mais	Suggestion : mettre sur Internet les détails du règlement sur les PIIA et s'assurer que les nouveaux propriétaires reçoivent l'information.
	Préserver les paysages	AUCUN	NON	Forme d'encadrement légal à définir.

LA POLITIQUE DU PATRIMOINE : ÉVALUATION DES OBJECTIFS PAR SECTEUR D'INTERVENTION				
Axe d'intervention	Objectifs touchant le Vieux R-du-Loup	Moyens de mise en œuvre	Objectifs atteints?	Incidence sur le Vieux Rivière-du-Loup ; autres commentaires
4 ^e axe : Valorisation	Reconnaître et soutenir les organismes de diffusion du patrimoine	200.-2011 : Soutien au fonctionnement du Manoir Fraser, réseautage avec d'autres lieux patrimoniaux	OUI	Aussi : en 2006, renouvellement du concept de l'exposition et aménagement du jardin. Le manoir doit accroître sa visibilité.
		2006-2011 : Soutien financier et technique au festival <i>Rivière-du-Loup en 3 actes</i>	OUI	L'organisme s'incorpore en 2012. Le soutien financier et technique de la Ville demeure essentiel.
	Accroître l'image distinctive des secteurs d'intérêt patrimonial ; offrir de nouveaux produits touristiques à caractère patrimonial	2005 : Caractérisation et conceptualisation du Vieux Rivière-du-Loup par la firme Histoire plurielle	OUI, mais...	Plusieurs des recommandations sont restées lettre morte ; le <i>Plan directeur</i> s'en inspire.
		2006 : Inauguration de l'Espace Bon-Pasteur	OUI	Ce mandat comportait un volet de recherche.
		2006 : Circuits « Projet Fraserville »	OUI, mais...	Le circuit mérite d'être davantage connu et diffusé (notamment sur Internet) en collaboration avec l'OTC.
	Développer des produits culturels spécialisés basés sur des savoir-faire et des traditions locales	AUCUN	NON	La seule « tradition » repérée est celle de l'accueil des visiteurs (cf. habitants qui recevaient des estivants... ancêtres des B&B?). La perte des tables régionales du Château Grandville et de l'hôtel Le Manoir n'a pas été comblée dans ce secteur de la Ville.
	Développer l'image patrimoniale de Rivière-du-Loup dans les publications touristiques et autres activités patrimoniales	Plusieurs articles publiés faisant allusion à Rivière-du-Loup, à son circuit patrimonial	Oui, mais...	Plusieurs articles sur le circuit, sur la restauration de la sculpture de Jobin, etc. dans <i>l'Info-Dimanche</i> , le <i>Saint-Laurent/Portage</i> , Radio-Canada, <i>Le Soleil</i> , <i>La Presse</i> ... Les efforts doivent être maintenus pour faire connaître le circuit patrimonial dans les publications touristiques et au bureau de l'OTC.

On notera que ces actions ont été réalisées selon des plans d'action triennaux en patrimoine. Approuvés par la Commission de la culture et du patrimoine, ils ont servi d'outil de planification au gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux de la Ville et d'outil de référence pour négocier les Ententes culturelles avec le MCCCCF.

On peut constater que les grands efforts de **recherche** ont été menés entre 2002 et 2005, principalement grâce au financement du programme Capitale culturelle du Canada. Le travail de mise à jour de la Banque de données sur le patrimoine bâti devrait être fait, de même que sa bonification. En effet, plusieurs chaînes de titres sont manquantes : l'objectif devrait être de terminer les chaînes de titre pour les maisons jugées d'intérêt patrimonial supérieur ou exceptionnel (une quinzaine de bâtiments pour le Vieux Rivière-du-Loup). Lorsque ces chaînes de titres seront complétées, il sera possible d'établir de manière plus précise les liens entre les grands propriétaires terriens et le développement de la Ville¹⁹. Les évaluations patrimoniales restent à compléter, puisque plusieurs maisons incluses dans l'inventaire n'ont pu être évaluées²⁰. Finalement, l'objectif de doter la Ville de Rivière-du-Loup d'un portrait du patrimoine vivant et mobilier n'a pas été atteint : il pourrait être joint à une activité de sensibilisation réalisée avec les écoles du quartier, en interrogeant les personnes âgées sur leurs histoires de vie, la vie de quartier dans le Vieux Rivière-du-Loup avant les années 1960, etc.

Les activités de **sensibilisation** au patrimoine dans le Vieux Rivière-du-Loup ont été nombreuses entre 2003 et 2005, toujours dans la foulée du programme Capitale culturelle du Canada (publications, fêtes populaires, ateliers sur le patrimoine, etc.). Le livre *Rivière-du-Loup. Paysages urbains et architecture traditionnelle* doit quant à lui être réédité prochainement. Si les principaux objectifs de sensibilisation ont été atteints en totalité ou en partie, ils devraient être soutenus puisque depuis 2005, seuls le festival *Rivière-du-Loup en 3 actes* et, d'une certaine façon, le circuit du patrimoine, permettent cette sensibilisation au patrimoine. Ce sont surtout les liens avec les écoles qui devraient être resserrés : les jeunes pourraient-ils offrir, avec le soutien d'un professionnel, des ateliers en patrimoine au grand public? Chose certaine, le manoir

¹⁹ Les chaînes de titre de l'inventaire ont été constituées grâce à l'embauche d'étudiants au cours des étés 2002 et 2003. Par la suite, la mise en ligne du Registre foncier du Québec a rendu plus onéreuse la recherche (ce service est payant) et ne permettait plus d'entente avec le Bureau de publication des droits local. La mise en ligne du Registre foncier a toutefois rendu la recherche plus accessible pour la population en général, qui peut bénéficier d'un suivi technique par téléphone (source : Denis Boucher).

²⁰ L'inventaire de 2001 présente les fiches réalisées par Clermont Bourget en 1988-1989, auxquelles s'ajoutaient celles de Bergeron/Gagnon (environ 300 fiches) Au fil du temps, Denis Boucher, gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux, a ajouté de nouvelles fiches très sommaires de manière à signifier l'importance patrimoniale de certains bâtiments qui n'avaient pas été identifiés lors des inventaires précédents ; il complétait ces fiches lorsque la situation l'exigeait (ex. demande d'aide financière pour la restauration).

seigneurial Fraser, en élaborant un programme éducatif adapté aux besoins des élèves et des enseignants du primaire, aurait un grand potentiel pour sensibiliser les jeunes de la région à l'histoire locale et à l'impact du régime seigneurial sur le développement des municipalités du Québec en général.

En matière de **protection**, on note de constants efforts pour favoriser le maintien des éléments architecturaux d'origine et le recours aux savoir-faire des experts en patrimoine. Toutefois, malgré la concertation qui existe entre le gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux, l'urbaniste et les inspecteurs des bâtiments, les services aux citoyens en matière de restauration patrimoniale devront être bonifiés de manière à ce que les dossiers en patrimoine soient traités plus efficacement, notamment grâce à des outils d'intervention plus solides. Par exemple, le fait d'intégrer, par un croisement de données, la Banque de données en patrimoine au logiciel d'émission de permis *Gestionnaire municipal* pourrait permettre au logiciel de signaler systématiquement aux inspecteurs les adresses où se trouvent des bâtiments patrimoniaux. Depuis l'implantation du nouveau logiciel d'émission de permis - qui permet d'avoir accès à plusieurs photographies récentes des bâtiments concernés -, les inspecteurs des bâtiments n'utilisent plus systématiquement la Banque de données du patrimoine, qui leur était souvent utile pour les photos qu'elle contenait. L'élaboration d'un règlement sur les PIIA spécifique au Vieux Rivière-du-Loup contribuerait significativement à la préservation des paysages, incluant le patrimoine bâti ; il va sans dire qu'il faudra s'assurer que le Service de l'urbanisme et du développement dispose des ressources nécessaires pour appliquer ce règlement.

Dans un autre ordre d'idées, l'intervention de la Ville en matière de protection du patrimoine religieux a été exemplaire : le milieu doit maintenant se mobiliser pour poursuivre la réflexion sur le recyclage des églises et presbytères excédentaires de la paroisse Saint-Patrice, y compris sur l'utilisation de l'église Saint-Patrice. L'église Saint-Bartholomew, un des bâtiments les plus anciens de Rivière-du-Loup, retient aussi l'attention : à l'été 2011, son propriétaire – le diocèse anglican de Québec – a annoncé son intention de s'en départir. La Ville participe à la réflexion sur les possibles avenues de recyclage de l'église par le biais de son gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux.

Avant 2005, les efforts de **mise en valeur** du Vieux Rivière-du-Loup se limitaient surtout au soutien au fonctionnement du manoir Fraser. Par la suite, les actions sont devenues plus concrètes avec la mise sur pied du festival *Rivière-du-Loup en 3 actes*, l'élaboration des circuits du Projet Fraserville et l'aménagement de l'Espace Bon-Pasteur. Pratiquement tous les objectifs de la Politique du patrimoine ont été atteints à divers degrés, sauf celui de « développer des produits culturels spécialisés basés sur des

savoir-faire et des traditions locales²¹ ». Le principal travail sera de faire connaître les initiatives mises en place, sur Internet comme dans les guides touristiques.

Le dernier Plan d'action en patrimoine se terminait en 2011. Le constat fait ici et les recommandations présentées dans le chapitre suivant permettront d'ajuster le plan d'action 2012-2015 en fonction – notamment - des besoins plus particulier du Vieux Rivière-du-Loup.

3. MESURES DE PROTECTION PATRIMONIALE ACTUELLES²²

Les municipalités disposent de plusieurs outils pour gérer et protéger le cadre bâti. Ces outils sont décrits ici de manière à mettre en contexte le volet « protection » de recommandations présentées au chapitre suivant. Ces mesures ont été regroupées ici en quatre catégories. Il s'agit de mesures de planification, de contrôle normatif, de contrôle « qualitatif » ainsi que de mesures incitatives. Ces mesures sont commentées de manière à donner l'heure juste sur la situation actuelle dans le Vieux Rivière-du-Loup :

1) Les mesures de planification

Le **plan d'urbanisme** précise la vision du développement d'une ville et la façon dont cette vision s'articule, notamment par le volet réglementaire (ex. règlements de zonage). Conçu par un urbaniste, le plan d'urbanisme doit être approuvé par le conseil municipal. On peut y adjoindre un projet particulier en urbanisme (PPU), qui permet d'encadrer le développement ou la protection d'un secteur en particulier.

À Rivière-du-Loup, le premier Plan d'urbanisme a été adopté en 1991 et révisé en 2000. Le Vieux Rivière-du-Loup y est désigné comme « territoire d'intérêt historique et culturel », à l'instar du Vieux Saint-Patrice et de la Pointe. Le Plan d'urbanisme sera à nouveau révisé en 2012. Deux commentaires à ce sujet :

- lors de la révision précédente, on avait noté pour le Vieux Rivière-du-Loup « la tendance à la transformation graduelle des grandes maisons pour la

²¹ La seule tradition locale identifiée est celle de l'accueil des vacanciers : d'où l'idée d'améliorer l'offre des « couette et café » dans le Vieux Rivière-du-Loup.

²² Cette description des outils de protection à la portée des municipalités est adaptée de Denis Boucher, *La Culture de la Ville. État de situation du patrimoine. Rivière-du-Loup*, Ville de Rivière-du-Loup, 2002, p. 31.

création de logements²³. » Il peut s'agir d'une façon intéressante de « rentabiliser » ces résidences, dans la mesure où il s'agit de propriétaires-occupants, plus minutieux dans leur entretien, plus soucieux de l'impact de l'esthétique dans la qualité de vie du quartier que les propriétaires non-résidents. D'où l'intérêt d'y favoriser la création de gîtes du passant.

- la section de la rue Fraser comprises dans le Vieux Rivière-du-Loup devra faire l'objet d'une attention particulière, puisqu'il s'agit d'une des principales portes d'entrée du quartier historique, sans compter le fait qu'il s'agit aussi du lien entre le manoir Fraser et le reste du « Projet Fraserville ». Pourrait-on revoir le type de commerces encouragés dans ce secteur? Les citoyens ont souvent déploré l'aspect rébarbatif de cette artère, notamment pour les piétons et les cyclistes. L'instrument « ultime » pour repenser un secteur est le Projet particulier en urbanisme (PPU), ce qui ne semble pas nécessaire pour le moment. La Ville doit aussi jouer son rôle en évitant que l'achat du bâtiment de Freightliner par cette dernière ne vienne simplement remplacer un usage lourd par un autre usage lourd dans un secteur aussi... délicat.

2) Les mesures de contrôle *normatif*

Il s'agit principalement des règlements prévus au plan d'urbanisme appliqués par les inspecteurs des bâtiments, qui délivrent les permis de construction, de démolition, etc. Le principal outil de ce type est le règlement de zonage. On le qualifie de règlement normatif, car il ne laisse pas place à la discussion. Toutes les constructions du secteur désigné y sont soumises et aucun projet ne peut en déroger. Le règlement de zonage régit les interventions sur les bâtiments, notamment les matériaux de revêtements, la hauteur des bâtiments de même que leur gabarit.

Notons qu'environ 80 % du Vieux Rivière-du-Loup est déjà soumis à l'article 15.9 du Règlement de zonage pour le secteur à caractère patrimonial qui stipule que les travaux de rénovation « doivent être effectués avec les mêmes matériaux de recouvrement ou des matériaux de remplacement similaires aux matériaux déjà en place » et que « aucune modification majeure à l'architecture des bâtiments ne peut être apportée ».

Comme ces règlements sont appliqués par les inspecteurs des bâtiments, Denis Boucher notait en 2002 que :

²³ Plan d'urbanisme révisé en 2000 cité par Denis Boucher, *La Culture de la Ville. État de situation du patrimoine. Rivière-du-Loup*, Ville de Rivière-du-Loup, 2002, p. 32.
Document soumis au conseil municipal en vue de son adoption Mars 2012

En l'absence de mesures de protection particulières [ex. PIIA], la vigilance et les compétences de l'inspecteur demeurent les seules alternatives pour éviter les transformations malheureuses sur des bâtiments d'intérêt (*État de la situation*, p. 33).

Ainsi, les inspecteurs doivent être bien formés (formation spécifique en patrimoine, régulièrement mise à jour), disposer d'une marche à suivre claire pour guider la rénovation de bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnels et disposer de bons outils techniques (banque de données du patrimoine, guide de rénovation, liste de matériaux de remplacement, bottin des artisans régulièrement mis à jour) et de référence (architecture, par ex.).

Notons qu'à Rivière-du-Loup, le Service de l'urbanisme et du développement compte une urbaniste et trois inspecteurs des bâtiments.

3) Les mesures de contrôle *qualitatif*

Il s'agit de ici non pas de normes, mais de critères basés sur des objectifs et interprétés de manière qualitative ou subjective qui permettent plus de souplesse d'intervention, que ce soit dans le choix des matériaux de revêtement lors de travaux de restauration, les couleurs du revêtement (ex. couleur « sobre »), la grandeur ou la disposition de nouvelles ouvertures sur un bâtiment patrimonial, etc. Puisqu'il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige le traitement et l'analyse par le Comité consultatif en urbanisme (CCU) ; celui-ci transmet ses recommandations au Conseil municipal pour approbation. Le **règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale** (PIIA) est l'outil habituellement utilisé comme encadrement qualitatif.

Les PIIA encadrent les projets des citoyens lorsqu'ils ont trait à l'aspect esthétique du bâti, à l'affichage, au remplacement d'arbres²⁴, aux aménagements paysagers et aux stationnements. Ils sont adoptés suite à une consultation publique. Leur respect est conditionnel à l'émission des permis émis par le Service de l'urbanisme et du développement. L'avantage des règlements sur les PIIA réside dans la souplesse et la capacité d'intervention de manière globale dans un secteur. Son désavantage résulte aussi de son aspect discrétionnaire, en ce sens qu'il dépend du jugement des membres du CCU. Il est donc important que les membres du CCU disposent d'une bonne documentation pour

²⁴ Le règlement peut demander de replanter des arbres pour remplacer ceux coupés (et préciser les espèces d'arbres autorisées) ou encore interdire la plantation d'arbres qui boucheraient les percées visuelles remarquables sur le fleuve, par exemple.

prendre leurs décisions (photographies anciennes et autres sources documentaires) et qu'ils puissent demander des avis d'experts, au besoin.

Présentement, une petite portion du Vieux Rivière-du-Loup est couverte par un règlement sur les PIIA : il s'agit du PIIA du centre-ville, touchant la rue Lafontaine de Fraser à Hôtel-de-Ville (bâtiments qui longent la rue Lafontaine). Ce PIIA pourrait être étendu au vieux Rivière-du-Loup, mais il apparaît préférable d'en adopter plus spécifique au quartier historique. En effet, le règlement pour le centre-ville encadre surtout la rénovation ou la réparation, mais peu la restauration. Ainsi, on accepte facilement des matériaux de remplacement qui s'apparentent au matériau d'origine²⁵. Selon les recommandations de la firme Bergeron/Gagnon, le règlement sur les PIIA du Vieux Rivière-du-Loup devrait être modulé en fonction du type de bâtiment et de son intérêt patrimonial. Il devrait être précédé par des mesures d'information et de sensibilisation. Recoupant certains aspects du règlement sur les PIIA de la rue Lafontaine, il aurait comme objectif de :

- « favoriser la conservation des revêtements et des composantes anciennes des bâtiments d'intérêt patrimonial, plutôt que leur remplacement, grâce à l'entretien et à la réparation ;
- favoriser la conservation du patrimoine végétal ;
- contrôler la construction de nouveaux édifices, de façon à ce que leur insertion se fasse de manière harmonieuse à l'intérieur du cadre bâti ancien ;
- contrôler l'aménagement de surfaces de stationnement, en termes de localisation (à interdire en façade des bâtiments) et de superficie (les stationnements devraient être le moins visibles possible et être localisés en arrière lot) ;
- contrôler l'installation des enseignes commerciales, de manière à ce qu'elles respectent le caractère patrimonial des lieux²⁶. » L'affichage devrait respecter le caractère ancien des lieux, éviter les formats surdimensionnés, la localisation inappropriée ou l'utilisation de pylônes.

En 1990, Clermont Bourget recommandait déjà « que la Ville se dote d'une politique de plantation et d'abattage d'arbres pour l'ensemble du quartier ancien de Rivière-du-Loup²⁷ ».

²⁵ Denis Boucher, *La Culture de la Ville. État de situation du patrimoine. Rivière-du-Loup*, Ville de Rivière-du-Loup, 2002, p. 35. Ce règlement distingue ce qui est recommandé de ce qui est autorisé ; le choix le moins onéreux est souvent autorisé, bien que non recommandé.

²⁶ Bergeron/Gagnon, 2001, p. 126.

²⁷ Clermont Bourget, *Le Centre-ville de Rivière-du-Loup. Étude d'ensemble de l'intérêt patrimonial*, 1990, p 107.

Finalement, notons qu'un autre moyen qualitatif pour intervenir réside dans le pouvoir accordé aux municipalités par la Loi sur les biens culturels de citer des bâtiments d'intérêt patrimonial ou de constituer des sites du patrimoine. Le **site du patrimoine** représente une forme de contrôle en apparence plus restrictive que le règlement sur les PIIA : son objectif principal est la *conservation* plutôt que la *cohérence esthétique*. Dans les faits, il s'agit plutôt d'une exigence supplémentaire pour la municipalité qui doit obligatoirement justifier ses exigences réglementaires par une étude approfondie du secteur. Cette analyse des caractéristiques du site visé constitue le matériau de base pour la formulation de critères pertinents lorsque le conseil municipal fera connaître ses attentes aux requérants. Toutefois, le règlement sur les PIIA peut être aussi restrictif qu'un site du patrimoine sur pratiquement tous les aspects, sauf la destruction d'un bâtiment²⁸. Les deux outils peuvent avoir une portée semblable, selon la volonté de ceux qui les mettent en place : la justesse des interventions dépendra de la rigueur du travail des membres du CCU, qui guideront les décisions des élus.

En effet, comme dans le cadre d'un secteur régi par un règlement sur les PIIA, les propriétaires qui désirent effectuer des travaux sur un bâtiment situé dans un site du patrimoine doivent déposer une demande d'autorisation au Service de l'urbanisme et du développement, qui soumet le dossier au Comité consultatif en urbanisme, qui fait une recommandation au Conseil municipal²⁹. Ce dernier adopte une résolution autorisant - ou pas- les travaux avec ou sans conditions.

4) Les mesures incitatives

Il peut s'agir de mesures fiscales et financières, de support technique, de mesures de sensibilisation et d'information, de programmes particuliers, de concours d'architecture, de réserve foncière.

Jusqu'en 2011, la Ville de Rivière-du-Loup a offert un Programme de soutien technique à l'architecture et un Programme d'aide à la restauration patrimoniale accessibles aux propriétaires de bâtiments répertoriés dans la Banque de données sur le patrimoine. Ces programmes offraient une aide aux propriétaires

²⁸ Les règlements sur les PIIA encadrent le réaménagement d'un site et la reconstruction, mais pas la destruction de bâtiments.

²⁹ Dans le Vieux Rivière-du-Loup, l'hôtel de ville est reconnu « Lieu historique national du Canada » (reconnaissance fédérale) tandis que le manoir Fraser est classé « site historique » (reconnaissance provinciale). La Ville a cité deux bâtiments, soit la maison Louis-Philippe Lizotte (1, rue Iberville) et la maison Marquis (35 rue Hôtel-de-ville) et constitué deux sites du patrimoine religieux, soit celui de l'ensemble paroissial Saint-Patrice et le site du patrimoine religieux de St. Bartholomew.

de bâtiments patrimoniaux pour le recours à des professionnels de l'architecture pour l'élaboration de leurs projets ainsi qu'un soutien financier pour la réalisation de ces derniers (voir le tableau présenté en annexe A pour plus de détails). Ces mesures d'aide ont été suspendues en 2011 suite au retrait de la participation financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, qui égalait la contribution de la Ville. Il faudra de toute urgence amender les règlements qui régissent ces programmes de manière à rendre les fonds de la Ville à nouveau accessibles aux citoyens. Cette aide financière est essentielle pour sensibiliser les citoyens à l'importance d'entretenir et de maintenir les spécificités des bâtiments patrimoniaux. Depuis le début de ces programmes de subventions, les citoyens ont développé le réflexe de contacter à l'avance un inspecteur des bâtiments : cette rencontre représente un moment clé pour démontrer aux propriétaires la valeur patrimoniale de leur bâtiment et de ses composantes. Sans cette étape de planification du projet, les propriétaires ont trop souvent tendance à rencontrer les inspecteurs une fois les matériaux achetés et le chantier débuté...

Rappelons que plus la réglementation municipale est contraignante, plus le citoyen s'attend à du soutien de la part de la municipalité, ce qui est tout à fait compréhensible étant donné le coût supplémentaire généralement engendré par les interventions patrimoniales.

Ces mesures de protection étant présentés, on notera qu'elles ont pour but la préservation du cadre bâti et des caractéristiques paysagères qui font l'identité de la Ville de Rivière-du-Loup, et plus particulièrement celles du Vieux Rivière-du-Loup (cf. Bergeron/Gagnon 2001). Il ne s'agit donc pas que de préserver uniquement le cachet de certaines résidences, mais d'un travail beaucoup plus global.

La préservation du patrimoine demande un bon cadre réglementaire et des outils de travail efficaces pour appliquer ces règlements. En raffinant les outils à la disposition des inspecteurs des bâtiments – premiers intervenants auprès des citoyens – ils pourront intervenir plus rapidement pour faire respecter adéquatement la réglementation, mais aussi pour sensibiliser les citoyens dans l'élaboration de leurs projets. Plusieurs citoyens ne savent pas à quel point ils sont propriétaires de trésors... et à quel point ces trésors constituent une richesse collective.

La reconnaissance de « site du patrimoine mondial de l'Unesco (accordé au Vieux-Québec, demandé pour le secteur Arvida de la Ville de Saguenay), de « lieu historique national du Canada », « d'arrondissement historique », ou encore le classement de bâtiments ne relèvent pas des municipalités. Ces dernières peuvent soumettre des

Document soumis au conseil municipal en vue de son adoption Mars 2012

dossiers aux instances concernées lorsqu'il y a un potentiel patrimonial significatif à faire reconnaître et à protéger. Actuellement, aucun nouveau projet en ce sens n'est sur la table à la Ville de Rivière-du-Loup.

C. RECOMMANDATIONS

1. ADAPTATION DES AXES D'INTERVENTIONS POUR LE SECTEUR

Les recommandations pour consolider la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup s'inspirent des objectifs de la Politique du patrimoine. Elles sont d'ailleurs présentées d'après les mêmes axes d'intervention, soit la recherche, la sensibilisation, la protection et la mise en valeur du patrimoine. Elles tiennent compte des succès et des échecs du passé. Le lecteur constatera que les besoins en matière de recherche sont moins criants que d'autres : un important travail a déjà accompli. Il constatera aussi que plusieurs propositions sont le relais de celles émises par les firmes qui ont procédé aux différentes phases d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine du Vieux Rivière-du-Loup. Seuls deux nouveaux objectifs s'ajoutent à ceux ciblés par la Politique du patrimoine : en matière de sensibilisation, l'objectif de « renforcer le sentiment d'appartenance au quartier » et, en matière de valorisation du patrimoine, « promouvoir le patrimoine religieux de manière à favoriser son appropriation collective ».

On ne doit pas s'étonner du caractère très concret de certaines recommandations qui ont plutôt trait à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier historique plutôt qu'à la mise en valeur du patrimoine au sens strict : ces propositions avaient été émises par des citoyens lors de la consultation de la firme Histoire plurielle en 2005. Cet exercice avait permis de constater que pour plusieurs, la mise en valeur du quartier passait par une réappropriation du quartier par les citoyens plutôt que par l'adoption d'une réglementation. Autrement dit, le processus de dégradation du patrimoine ne pourrait être renversé sans une véritable volonté populaire de prendre en charge le quartier... et son riche patrimoine. La réglementation, quant à elle, permet d'éviter que les efforts de l'un ne soient pas affectés négativement par la négligence ou l'inconscience d'un autre.

Si l'horizon pour la réalisation de la majorité des propositions se situe entre 2012 et 2015, c'est que ce calendrier reflète celui du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, qui a récemment prolongé l'entente de développement culturel négociée en 2009-2011 jusqu'en 2012 et qui prévoit la signature d'une nouvelle entente pour 2013-2015. Ces ententes de développement sont incontournables pour l'élaboration de nouveaux projets à caractère culturel et patrimonial.

Les pages qui suivent présentent les recommandations en fonction des axes d'intervention que sont la recherche, la sensibilisation, la protection et la mise en valeur :

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE... RECHERCHE

Objectifs de la Politique du patrimoine	Moyens de réalisation	Responsables	Quand? Coûts estimés	Commentaires
<p>Développer les connaissances par des recherches en patrimoine ; préserver les caractéristiques de chacun des secteurs d'intérêt patrimonial</p>	<p>Dresser une liste des espèces végétales (arbres, arbustes, aménagements paysagers) représentatives de Rivière-du-Loup en priorisant l'étude des résidences du Vieux Rivière-du-Loup.</p> <p>Note : prioriser l'étude des propriétés où sont situés les bâtiments patrimoniaux d'intérêt supérieur ou exceptionnel.</p>	<p>Ressource externe (ex. Ruralys)</p>	<p>Court terme</p> <p>3000 \$</p> <p>Possible contribution du MCCCCF via l'Entente culturelle</p>	<p>L'étude permettra de développer des outils de sensibilisation pour les citoyens (suivi lors de demandes de coupes d'arbres) et d'orienter le choix des aménagements paysagers des terrains appartenant à la Ville.</p> <p>Cet inventaire devra être intégré à la Banque de données sur le patrimoine et/ou au logiciel <i>Gestion municipale</i>.</p>
<p>Permettre le recours à une banque de données sur le patrimoine bâti</p>	<p>Terminer les chaînes de titres pour les bâtiments jugés d'intérêt patrimonial « supérieur » ou « exceptionnel » en priorisant le secteur du Vieux Rivière-du-Loup (environ 15 pour le Vieux Rivière-du-Loup et 20 pour le reste de Rivière-du-Loup).</p> <p>Note : dans la Banque de données du patrimoine, 93 maisons ont été jugées comme ayant une valeur patrimoniale <i>supérieure</i> (environ 20 maisons font partie du Vieux Rivière-du-Loup) alors que 36 maisons ont une valeur patrimoniale <i>exceptionnelle</i> (une quinzaine pour le Vieux Rivière-du-Loup).</p>	<p>Gestionnaire culture et patrimoine / stagiaire (programme d'été)</p>	<p>Moyen terme</p> <p>2000 \$</p> <p>Possible contribution du MCCCCF via l'Entente culturelle</p>	<p>Travail court (7 à 10 jours pour le Vieux Rivière-du-Loup) : il s'agit de bâtiments dont l'histoire est souvent bien connue, sans avoir été confirmées par des chaînes de titre.</p> <p>Par rues et no. civiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Beaubien : 57, 63 • De la Cour : 22-24, 33-37 • Fraser : 80 • Hôtel-de-Ville : 35, 65, 87 • Joly : 28 • Lafontaine ; 94, 121 • Lévis : 26 • Pelletier : 7 • Du Rocher : 67-69 • Saint-Joseph : 5

	<p>Intégrer les photographies anciennes sur le patrimoine bâti de Rivière-du-Loup (ex. à partir de Cyberphoto) à la Banque de données sur le patrimoine et au logiciel <i>Gestionnaire municipal</i> pour rendre plus efficaces les démarches d'accompagnement architectural.</p> <p>Analyser la banque de données d'Histoire plurielle de manière à mieux exploiter ces données brute et à mieux comprendre le développement du Vieux Rivière-du-Loup</p>	<p>Gestionnaire culture et patrimoine ou ressource externe</p> <p>Gestionnaire culture et patrimoine/ stagiaire (programme d'été)</p>	<p>Moyen et long terme</p> <p>Financement via l'Entente culturelle</p> <p>Moyen terme</p> <p>Pourrait être inclus dans un mandat sur les chaînes de titres</p>	<p>À réaliser une fois que les données de la BDP auront été intégrées au logiciel <i>Gestionnaire municipal</i>. 5000 \$ ont été prévus à ce chapitre en 2014 et 5000 \$ en 2015 (à valider)</p> <p>Deux axes d'étude suggérés : 1. les possessions des grands propriétaires terriens de la seconde moitié du 19^e siècle et du début du 20^e siècle (Fraser, Pelletier, Pouliot) ; 2. la concentration de certains types de commerces dans un secteur donné (garages, magasins généraux, etc. ; inclure toute la rue Lafontaine).</p>
Favoriser le maintien des éléments architecturaux d'origine (...) ; augmenter le recours aux savoir-faire traditionnels et à des experts en patrimoine	Effectuer une mise à jour du bottin des artisans pour la restauration du patrimoine bâti et une bonification du bottin par l'ajout de critères pour évaluer la qualité des travaux effectués.	Gestionnaire culture et patrimoine, en collaboration avec les inspecteurs en bâtiment	Moyen terme Aucun budget supplémentaire (diffusion à l'interne)	Il pourrait être pertinent de souligner les entrepreneurs ayant suivi des formations en patrimoine données par des organismes reconnus.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE... SENSIBILISATION

Objectifs de la Politique du patrimoine	Moyens de réalisation	Responsables	Quand? Coûts estimés	Commentaires
Faire connaître les principes de restauration patrimoniale et valoriser l'entretien des bâtiments anciens ; accroître la conscientisation des citoyens quant à leur rôle dans la préservation du patrimoine	Rééditer <i>Rivière-du-Loup. Paysages urbains et architecture traditionnelle</i> sous un nouveau format (un dépliant par quartier, dont le premier sera celui du Vieux Rivière-du-Loup). Cette réédition présentera un bref topo sur l'histoire de Rivière-du-Loup, sur les caractéristiques de chaque quartier (topographie, architecture traditionnelle, etc.).	Gestionnaire culture et patrimoine	Court terme (mars 2012) 4000 \$ financé via l'Entente culturelle 2009-2011 (entente prolongée)	Format brochure, remis aux résidents du quartier. En 2012, seul le Vieux Rivière-du-Loup sera publié. Le second devrait aborder en priorité les secteurs de la Pointe et du Vieux Saint-Patrice (2013).
	Adapter les programmes d'aide à la restauration des maisons anciennes pour assurer le soutien aux propriétaires qui désirent élaborer des projets de restauration, mais aussi d'entretien, par le biais de carnet de santé incluant une section « entretien » possiblement gratuit. ³⁰	Service de l'urbanisme et le gestionnaire culture et patrimoine	Moyen terme À financer à partir du budget actuel Env. 50 000 \$/an	En 2001, la firme Bergeron/Gagnon suggérait que l'aide financière devait couvrir notamment les frais d'entretien des bâtiments patrimoniaux. Jusqu'ici, seuls la restauration et la réparation ont été subventionnés.
	Inclure, dans Rivière-du-Loup en 3 actes, la tenue d'un atelier sur le patrimoine animé par des jeunes des terrains de jeux.	Terrains de jeux/Rivière-du-Loup en 3 actes	Court, moyen et long terme Commandite des prix	Ex. Concours pour élire les 3 plus belles maisons anciennes du quartier, chasse aux détails architecturaux caractéristiques du quartier, etc.
	Poursuivre l'implication de la Ville dans les Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent.	Gestionnaire culture et patrimoine	Court, moyen et long terme	Diffusion de l'information auprès des citoyens.

³⁰ L'avantage de prioriser les carnets de santé réside dans le fait qu'une copie de ces carnets demeure à la Ville : ils peuvent être réutilisés lorsqu'un bâtiment change de main. Il faudrait que l'existence de ce document soit soulignée dans le logiciel de gestion des permis pour éviter d'avoir à reprendre complètement deux fois le même travail.

Se doter d'un portrait du patrimoine immatériel et mobilier ; accroître la participation des écoles aux activités sur le patrimoine	Créer des outils de découverte du patrimoine pour les écoles ³¹ .	Gestionnaire culture et patrimoine, en collaboration avec le Manoir Fraser, la Commission scolaire, l'École Roy et l'École Joly.	Moyen terme Budget : 1500 \$ (50 % à négocier lors de la prochaine Entente culturelle).	Ex. Deux activités par année : une sur le patrimoine mobilier (documenter un objet ancien appartenant à leur famille), une sur le patrimoine immatériel (entrevue avec une personne âgée au sujet de leurs histoires de vie, de la vie de quartier dans le Vieux Rivière-du-Loup avant les années 1950, etc.)
Préserver les paysages et le patrimoine végétal caractéristique du Vieux Rivière-du-Loup	Adopter des mesures de sensibilisation et d'information sur le patrimoine végétal (expo, conférence, dépliant...)	Gestionnaire culture et patrimoine/ ressource externe (ex. Ruralys)/ Inspecteurs	Moyen terme	Bergeron/Gagnon proposait en 2001 : « La population pourrait même bénéficier de programmes encourageant la plantation d'espèces typiques à RDL (lilas, ormes, marronnier d'Inde et une espèce noble tel l'érable) » (p. 121)
Positionner le patrimoine comme levier de développement	Diffuser le circuit du patrimoine sur Internet (texte des panneaux à télécharger en format PDF, carte interactive) et les activités ponctuelles à caractère patrimoniale ayant cours dans le Vieux Rivière-du-Loup. Diffuser l'information sur le Plan directeur pour la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup.	Gestionnaire culture et patrimoine/OTC Gestionnaire culture et patrimoine	Court terme 3000 \$ via l'Entente culturelle Court terme Env. 500 \$ utilisés pour l'impression du Plan directeur, via l'Entente cult.	Mandat en cours de réalisation, livrable au printemps 2012. Contrat de 3 ans pour la mise à jour du site Internet. Avant l'adoption du Plan directeur, ce dernier doit faire l'objet d'une présentation publique ; le document doit être laissé en consultation. Par la suite, il serait intéressé de publier une synthèse des intentions et du plan d'action, lorsque celui-ci sera rédigé.

³¹ Il pourrait être intéressant de s'inspirer du travail réalisé à la Grande Ferme (<http://www.lagrandeferme.qc.ca/decouvrezgrandeferme.php>) et de la trousse éducative sur le patrimoine de Charlevoix (<http://www.patrimoine-charlevoix.net/html/trousse.html>).

Renforcer le sentiment d'appartenance au quartier (nouvel objectif) ³²	Animer le parc Blais: <ul style="list-style-type: none"> • maintenir et bonifier les activités destinées aux résidents du quartier, jeunes et aînés ; • installer un kiosque à musique (présentation de concerts d'été intimes, animations théâtrales, etc.). 	Animateur de quartier/agente de recherche MADA	Moyen et long terme	
	Sonder l'intérêt des résidents pour l'ajout de modules de jeux pour les enfants d'âge scolaire et, le cas échéant, identifier les sites potentiels pour l'aménagement de tels modules.	Travaux publics/Service des loisirs	Long terme <i>Budget à préciser</i>	
	Sonder l'intérêt des résidents pour l'aménagement d'un jardin communautaire (ex. terrain vague des Sœurs Clarisses).	Service des loisirs/Travaux publics	Moyen terme	
	Promouvoir la marche et le vélo en améliorant les aménagements déjà prévus à ces fins.	Service des loisirs/Travaux publics	Moyen terme	
	Promouvoir la marche et le vélo en améliorant les aménagements déjà prévus à ces fins.	Travaux publics et Loisirs	Court terme <i>Budget à préciser</i>	Améliorer l'état du pavage des rues et l'état des trottoirs. Ajouter des supports à vélo sur la rue Lafontaine.
	Veiller à ce que tous les élèves de 4 ^e année du primaire de Rivière-du-Loup aient visité le manoir Fraser (intégré à leurs cours sur le régime seigneurial, habituellement au printemps).	Travaux publics et Loisirs	Court terme <i>Budget à préciser</i>	
	Service des loisirs / Commission scolaire	Moyen terme Env. 5000 \$	Budget prévu à partir de 2013 pour la production de documents pédagogiques via l'Entente culturelle	

³² Cet objectif est ressorti lors de la consultation sur la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup tenue par la firme Histoire plurielle en 2005. On proposait de favoriser la circulation à pied et l'animation commerciale, car le Vieux Rivière-du-Loup constitue une sorte de « vacuum » où il y a peu d'activités. En développant des commerces de proximité (café, salon de thé, chocolaterie, crêperie, marchand de fruits et légumes, charcuterie, etc.) ou des couette et café, les résidents et les touristes pourraient davantage « vivre le Vieux Rivière-du-Loup » et en faire une destination en soi. Le parc Blais était apparu comme le possible cœur du projet de revitalisation du quartier. On demandait que ce parc soit davantage adapté aux enfants.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE... PROTECTION

Objectifs de la Politique du patrimoine	Moyens de réalisation	Responsables	Quand? Coûts estimés	Commentaires
Préserver les caractéristiques des secteurs patrimoniaux et leurs paysages	Étendre le PIIA du centre-ville à l'ensemble du Vieux Rivière-du-Loup ³³ ; veiller à ce que le règlement encadre l'affichage de manière à respecter le caractère historique du quartier.	Urbanisme et développement	Moyen terme	Suggestion du <i>Plan d'action en patrimoine 2008-2011</i> . Voir les annexes B et C pour le territoire proposé. Ne devrait être appliqué qu'à partir du moment où l'aide à la restauration sera à nouveau disponible.
	Établir un lien entre la Banque de données du patrimoine (BDP) et le logiciel d'émission des permis « Gestionnaire municipal » de manière à ce que la consultation de la BDP soit systématique ³⁴ .	Urbanisme et développement/ Informatique	Court terme 1250 \$ prévus via l'Entente culturelle	
	Maintenir un Programme de restauration patrimoniale malgré le retrait de la participation du MCCCCF et adopter un règlement quant aux nouvelles modalités de ce programme.	Urbanisme et développement et gestionnaire culture et patrimoine	Court terme Maintien du budget actuel Env. 50 000 \$	Il est essentiel de maintenir des mesures incitatives, quitte à diminuer le % subventionné ou le nombre de projet admissibles annuellement.
	Favoriser le remplacement des arbres dans les alignements d'arbres matures actuels sur les rues Beaubien, de la Cour, du Rocher et du Domaine.	Service des loisirs / Parcs Bas-Saint-Laurent	Court terme Budget : 2000 \$/année	Priorité : ancien bureau de poste. Commandite de la Ville (achat et plantation).

³³ Depuis 1992, un règlement relatif aux Plans d'intégration et d'implantation architectural (PIIA) a été adopté pour le centre-ville. Ce règlement encadre les projets ayant un impact sur l'image de ce dernier sur la rue Lafontaine, entre Fraser et Fraserville. Cette mesure d'encadrement, avec les mesures d'aide qui l'ont accompagné (programme de rénovation des façades, programme d'aide à la restauration des maisons anciennes, etc.) a donné des résultats remarquables. Clermont Bourget (1990) recommandait de constituer un **site du patrimoine** d'abord pour le « quartier des ambassades », ensuite un pour le secteur de la cour. Toutefois, l'expérience de 1991-1992 a démontré la réticence des citoyens face à la constitution d'un site du patrimoine pour le Vieux Rivière-du-Loup.

³⁴ Les évaluations patrimoniales des fiches de la Banque de données sur le patrimoine sont encore incomplètes : environ 250 bâtiments sur 658 restent à faire, notamment dans le centre-ville (ex. résidences de la rue Amyot). Je n'ai pas inclus de recommandations à cette fin dans le cadre du *Plan directeur pour la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup* puisque les lacunes de la BDP ne concernent pas le secteur étudié. Par contre, terminer les évaluations patrimoniales viendrait grandement faciliter l'étude des dossiers par les inspecteurs des bâtiments.

	<p>Élaguer les arbres qui ont un impact négatif sur les percées visuelles.</p> <p>Tenir compte de l'inventaire du patrimoine végétal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lors de l'ajout de massifs de fleurs servant à marquer les entrées du Vieux Rivière-du-Loup ; • dans la planification de l'aménagement paysager des emprises publiques. <p>Remettre à jour les études archéologiques de 1982³⁵.</p>	<p>Travaux publics ou ressource externe</p> <p>Travaux publics / Service des loisirs (pour les parcs)</p> <p>Ressource externe/MCCCCF</p>	<p>Court, moyen, long terme 5000 \$/an</p> <p>2012-2015 2012-2015</p>	<p>Cohérent avec la participation de la Ville au concours des Fleurons du Québec.</p> <p>Recommandation d'Euchariste Morin, MCCCCF (hiver 2011).</p>
Favoriser le maintien des éléments architecturaux d'origine tout en considérant les nécessités d'adaptation aux nouveaux usages	<p>Maintenir et bonifier le service d'accompagnement architectural.</p> <p>Accompagner les organismes communautaires dans la planification de l'entretien des bâtiments patrimoniaux qu'elles possèdent (calendrier d'entretien).</p> <p>Remettre en fonction la matériauthèque en lui dédiant un local spécifique et en mettant à jour son contenu.</p>	<p>Urbanisme et développement/ Ressources externe (architecte)</p> <p>Urbanisme et développement</p> <p>Urbanisme et développement</p>	<p>Court terme 15 000 \$/an (montant prévu pour la période 2009-2011)</p> <p>Moyen terme</p> <p>Moyen terme 2500 \$/an</p>	<p>Suggestion : banque de temps pour un architecte offrant des services-conseils aux citoyens ou dans le cadre de projets précis (caractérisation des secteurs pour le plan d'urbanisme, avis spéciaux pour le CCU, etc.).</p> <p>Financement à même le budget pour l'accompagnement architectural. Répondrait à un besoin dans le secteur.</p> <p>Le local prévu à cet effet est depuis longtemps utilisé à d'autres fins (bureau d'appoint).</p>
Améliorer la protection des bâtiments patrimoniaux contre les incendies	<p>En matière de Sécurité incendie, établir des plans d'interventions précis pour les bâtiments de valeur patrimoniale supérieure et exceptionnelle.</p>	<p>Service de l'ingénierie</p>	<p>Moyen terme</p>	<p>Un logiciel de géomatique permettrait d'indiquer les éléments à protéger en priorité, par exemple.</p>

³⁵ André Parent et Ethnoscop, *Rivière-du-Loup : Étude de potentiel archéologique*, Ministère des Affaires culturelles, 1982.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE... MISE EN VALEUR

Objectifs de la Politique du patrimoine	Moyens de réalisation	Responsables	Quand? Coûts estimés	Commentaires
Reconnaître et soutenir les organismes de diffusion du patrimoine	<p>Poursuivre l'aide au fonctionnement du manoir seigneurial Fraser.</p> <p>Poursuivre le soutien financier et technique au festival <i>Rivière-du-Loup en 3 actes</i>.</p>	<p>Service Loisirs, culture et communautaire</p> <p>Service Loisirs, culture et communautaire</p>	<p>Court, moyen et long terme Min. 4000 \$/an (soutien au fonctionnement)</p> <p>Court, moyen et long terme Env. 5000 à 8000 \$/an via l'Entente culturelle</p>	<p>Le manoir doit être un acteur majeur pour la sensibilisation des citoyens à l'histoire du quartier et un fleuron à faire découvrir aux visiteurs.</p> <p>Suggestion : recentrer le festival dans le Vieux Rivière-du-Loup, comme une fête de quartier axée sur le patrimoine et la culture. Intégrer davantage le milieu en s'assurant de sa présence au CA.</p>
Accroître l'image distinctive des secteurs d'intérêt patrimonial	<p>Circonscrire le Vieux Rivière-du-Loup en tant que quartier historique par une signalisation distincte³⁶:</p> <ul style="list-style-type: none"> • en développant une signature graphique pour le secteur ; • dans les entrées du quartier (éléments signalétiques permanents) ; • à l'intérieur des rues du quartier (oriflammes) ; • en y intégrant les lieux patrimoniaux à visiter. (manoir, sites du patrimoine religieux, etc.). 	Gestionnaire culture et patrimoine / Urbanisme et développement / Communications	<p>Court et moyen terme</p> <p>Via l'Entente culturelle (prolongation de l'entente 09-11)</p>	<p>Cette signalisation devra être réalisée en concordance avec la révision globale de la signalisation de la Ville (2012).</p> <p>Printemps 2012 : dévoilement de la signature du Vieux Rivière-du-Loup (annexe E) et installation de plus de 80 oriflammes portant cette signature (annexe F).</p>

³⁶ Les citoyens et les visiteurs doivent sentir qu'ils parcourent un quartier historique d'importance nationale. Les éléments signalétiques devront être appliqués tant sur les panneaux d'interprétation, les plaques, les identifications des noms de rue, les porte-bannières, les colonnes Morris, que sur les documents promotionnels. Cette signalisation peut aussi trouver écho dans le mobilier urbain (lampadaires, bancs, etc.) et être renforcé par un marquage au sol (rues ou parties de rues en pavé). On pourrait aussi lancer un concours de design pour développer des abris à vélo qui s'intégreraient aux lieux.

	Redonner aux rues une image qui corresponde à la qualité du bâti qui les borde, notamment en ce qui a trait aux trottoirs, traverses et lampadaires.	Urbanisme et développement / Service des travaux publics	Court, moyen et long terme	<u>3 suggestions :</u> 1) Poursuivre le réaménagement des trottoirs et bordures de trottoir (granit) dans les rues Beaubien, Iberville, Amyot, Roy, Lévis, Pelletier et de la ruelle à l'est de Roy. 2) Paver la traverse piétonne au coin des rues Lafontaine et Du Rocher. 3) Refaire l'asphaltage des rues Roy, Lévis et Beaubien.
	Réaménager les seuils de quartiers, notamment le secteur de la rue Fraser (et plus particulièrement l'entrée par Lafontaine) qui, volontairement ou non, projette l'image de la ville au passant.	Urbanisme et développement / Service des travaux publics	Moyen terme	Les effets de la revalorisation du centre-ville se sont peu fait sentir dans ce secteur, qui se trouve à être un des moins animés. Ce réaménagement devra comprendre l'uniformisation de l'implantation des trottoirs, la plantation d'alignements d'arbres permettant de structurer la rue, un meilleur encadrement de l'affichage, etc. ³⁷

³⁷ Recommandation de la firme Bergeron/Gagnon en 2001, p. 140. En 2005, Histoire Plurielle suggérait :

- la mise en place d'une traverse pour piétons au coin Fraser/Saint-Jacques ;
- la requalification de la rue par des aménagements publics (arbres, trottoirs, etc.) ;
- le ralentissement et le découragement de la circulation de transit par la multiplication d'arrêts ;
- la redéfinition de la signalisation au coin Fraser/Lafontaine (elle n'est pas claire pour diriger les gens sur Lafontaine) ;
- la plantation d'arbres, notamment sur le côté nord de la rue Fraser.

	<p>Planifier l'enfouissement des fils dans les zones à fort potentiel patrimonial et sur l'ensemble de la rue Lafontaine.</p> <p>Créer un belvédère donnant sur la rivière du Loup pour profiter du cadre naturel et rappeler le lien étroit ville/nature.</p>	<p>Service des travaux publics</p> <p>Service des Loisirs/ Travaux publics</p>	<p>Selon les chantiers.</p> <p>Subventionné à 90 % par Hydro-Québec</p> <p>Moyen ou long terme</p>	<p>Privilégier les parcours les plus utilisés, les lieux de diffusion culturelle et les noyaux historiques. Cette démarche devrait devenir un réflexe lors des travaux d'excavation dans les rues Hôtel-de-Ville, Lafontaine, de la Cour, Du Rocher, Beaubien, Iberville, Du Domaine et Fraser (à proximité du manoir), surtout lorsque ces fils ont un impact sur les percées visuelles intéressantes (sites du patrimoine religieux, fleuve, bâtiments cités, etc.).</p> <p>Suggestion fréquente (consultation d'Histoire plurielle en 2005, consultations sur la Planification stratégique de la Ville en 2011). À lier avec l'idée d'une passerelle entre le Vieux Rivière-du-Loup et le parc des Chutes?</p>
Offrir de nouveaux produits touristiques à caractère patrimonial	Compléter le réseau d'interprétation proposée pour le Vieux Rivière-du-Loup par un panneau portant sur l'importance de la rivière dans l'histoire de la ville (moulins à farine, à scier, hydro-électriques).	Service des communications / Gestionnaire culture et patrimoine	Moyen terme 1000 \$ pour la recherche 400 \$ pour la production du panneau	À lier avec le projet de belvédère?
Développer des produits culturels spécialisés basés sur des savoir-faire et des traditions locales	Favoriser le développement d'usages qui renforcent le caractère historique et prestigieux du Vieux Rivière-du-Loup (ex. gîte, auberge, galerie d'art, chocolaterie, café, salon de thé, etc.).	Urbanisme et développement	2012-2015	Permettrait de lier « art de vivre » et accueil chaleureux des visiteurs. Des mesures d'encouragement devraient suivre.

Développer l'image patrimoniale de Rivière-du-Loup dans les publications touristiques et autres activités patrimoniales	Établir un plan de promotion du Vieux Rivière-du-Loup ; développer de nouveaux outils de diffusion du circuit du patrimoine (voir section précédente intitulée « sensibilisation »).	OTC	Court, moyen et long terme	Processus amorcé avec de la promotion sur le site Internet de <i>Tourisme Rivière-du-Loup</i> .
Promouvoir le patrimoine religieux du Vieux Rivière-du-Loup de manière à favoriser son appropriation collective (nouvel objectif)	Stimuler la diffusion d'informations sur le patrimoine religieux (site du patrimoine religieux de la paroisse Saint-Patrice, église et cimetière St. Bartholomew) par l'encouragement à la conception de publications, de documentaires, de visites virtuelles, etc. Organiser des activités culturelles dans à l'église Saint-Patrice et à l'église St-Bartholomew (concerts, conférences, etc.)	<i>Rivière-du-Loup en 3 actes</i> , OTC, fabrique Service des loisirs / Organismes culturels de Rivière-du-Loup et des environs	Court terme 5500 \$ en 2012 via l'Entente culturelle pour la recherche sur le circuit guidé Court, moyen et long terme	Mise en place d'un circuit guidé dans le Vieux Rivière-du-Loup intégrant la visite des églises Saint-Bartholomew et Saint-Patrice.

2. ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR 2012-2015

Ce Plan directeur ne propose pas de « recette » prédéfinie pour mettre en valeur le Vieux Rivière-du-Loup. Il s'inspire d'une évaluation des interventions réalisées dans le passé, des objectifs et des moyens d'actions de la Politique du patrimoine adoptée en 2002, des différentes études réalisées sur l'histoire et le cadre bâti du secteur de même que sur les consultations réalisées auprès des citoyens pour offrir une vision de développement. C'est une vision de développement que le conseil municipal adopte aujourd'hui.

Les tableaux ci-dessus ne constituent pas un véritable plan d'action étoffé : il s'agit de recommandations qui doivent maintenant être étudiées par les élus, commentés par les citoyens et les organismes concernés. Cette réflexion mènera à l'adoption, possiblement à l'automne 2012, d'un véritable plan d'action pour 2012-2015. Ce plan d'action chiffré, rédigé par un fonctionnaire ou un chargé de projet, doit être soutenu et porté par l'ensemble de la communauté.

Suivi du plan d'action

Suite à l'adoption du Plan directeur de la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup, un comité de suivi devra être formé, regroupant des responsables des principaux services impliqués : Loisirs, culture et communautaire, Urbanisme et développement, Travaux publics et Communications. Dirigé par le gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux, ce comité devra d'abord présenter un plan d'action à soumettre aux élus et à la population (2012), puis devra se réunir au moins deux fois par année pour s'assurer de la mise en œuvre efficace du plan d'action 2012-2015.

CONCLUSION

Le Vieux Rivière-du-Loup constitue un des joyaux de la Ville de Rivière-du-Loup. La densité et la qualité du patrimoine bâti en fait un cas unique dans tout l'Est du Québec. Ce patrimoine s'avère toutefois fragile et mérite une attention soutenue. Le *Plan directeur pour la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup* se veut l'outil de référence pour guider le développement de ce quartier. Il doit permettre d'évaluer comment la Ville peut intervenir, qui sont ses partenaires, quels sont les éléments de réflexion incontournables lorsqu'on intervient dans le secteur.

Le *Plan directeur pour la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup* circonscrit les limites de ce secteur historique, tant pour guider les travaux en matière de signalisation patrimoniale que pour guider l'élaboration d'un éventuel règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale spécifique à ce quartier patrimonial. L'impact du plan directeur se fera toutefois sentir dans les autres secteurs patrimoniaux de la Ville de Rivière-du-Loup, qu'on pense aux recommandations touchant la production de brochures sur les différents secteurs patrimoniaux de la Ville, à l'intégration de l'inventaire du patrimoine bâti au logiciel *Gestionnaire municipal* (utilisé notamment par les inspecteurs en bâtiment) ou encore aux subventions municipales pour l'entretien et la restauration du patrimoine bâti.

Le regard porté sur les dernières décennies en matière de gestion du patrimoine permet de constater qu'à partir des années 1980, le rôle de la Ville de Rivière-du-Loup s'est accru. Au fil du temps, les citoyens et les organismes culturels ont de plus en plus été interpellés pour valider la pertinence des interventions municipales dans ce domaine, notamment par le biais de la Commission de la culture et du patrimoine. Le plan directeur encourage cette participation citoyenne. La *Politique du patrimoine* - qui avait fait l'objet d'un large consensus lors de son adoption - offre de sérieuses balises aux interventions en patrimoine ; ses objectifs demeurent pertinents. Le *Plan directeur pour la mise en valeur du Vieux Rivière-du-Loup* applique ses principes à un secteur en particulier, les adaptant à ses besoins spécifiques.

Ainsi, le plan directeur présente de nouveaux objectifs, notamment en matière de redynamisation du quartier, de manière à inscrire la préservation du patrimoine dans une réelle perspective de développement durable. C'est pourquoi qu'il doit tenir compte de plusieurs enjeux : la redynamisation du quartier (développement d'un quartier historique au tissu social fort), la préservation et la valorisation du patrimoine ainsi que le développement du tourisme culturel, le tout dans une relation de complémentarité et non d'opposition.

Le lecteur notera que le chapitre des recommandations est particulièrement dense, celles-ci étant très nombreuses. Il s'agit de propositions : l'élaboration d'un plan d'action permettra de prioriser les actions à entreprendre, en fonction de budgets et des échéanciers précis, des recommandations du conseil municipal, des commentaires des citoyens et des organismes culturels concernés. Les questions de réglementation et d'aide à l'entretien et à la restauration seront probablement des dossiers prioritaires. Afin de susciter l'adhésion des citoyens, la communication devra être exemplaire afin d'éviter la répétition des erreurs du passé.

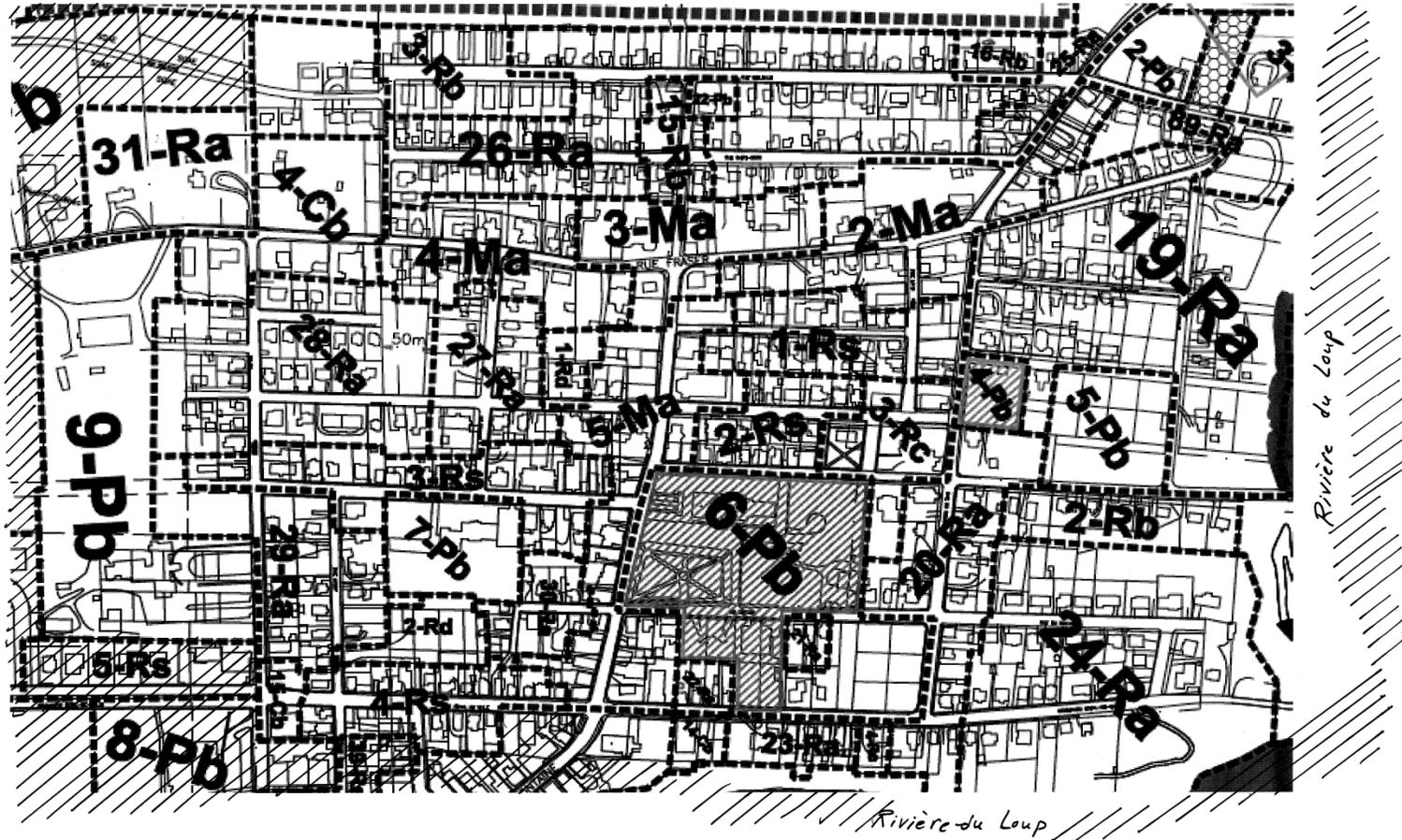
ANNEXE A. Programmes d'aide à la restauration disponibles à la Ville de Rivière-du-Loup jusqu'en 2011

Voici une brève présentation des deux subventions. Consulter les dépliants disponibles au Service de l'urbanisme et du développement pour plus de précisions.

	Programme de soutien technique en architecture	Programme de restauration patrimoniale
Objectif	Supporter les propriétaires de maisons anciennes dans la planification de leur projet d'intervention par le recours à un professionnel de l'architecture.	Supporter les propriétaires de biens patrimoniaux à conserver et restaurer le caractère ancien de leur bâtiment (extérieur des bâtiments).
Bâtiments admissibles	Tous les bâtiments construits avant 1945.	Monuments historiques cités ou faisant partie d'un site du patrimoine ; bâtiments faisant partie du PIIA du centre-ville et dont la valeur patrimoniale est reconnue par l'Inventaire du patrimoine bâti de la Ville ou ayant une protection de type « secteur à caractère patrimoniale » au zonage.
Procédure	Présenter le projet et la demande de subvention à un fonctionnaire désigné pour en vérifier l'admissibilité.	Contacter le Service de l'urbanisme et du développement pour confirmer l'admissibilité du projet. Le demandeur fournit un estimé des coûts, une photo de l'état actuel du bâtiment et un croquis des travaux à effectuer. Une fois l'admissibilité constatée, un carnet de santé du bâtiment sera produit. Selon les conclusions du carnet, le projet est soumis au CCU, puis au conseil municipal.
Montant de la subvention	Entre 1000 et 2000 \$ selon la nature du projet (50 % des coûts sont subventionnés : honoraires pour la réalisation de plans et devis, de dessins, de recherche documentaire, de même que la TPS et la TVQ).	Jusqu'à 25 000 \$ (50 % des coûts sont subventionnés : ils incluent la main d'œuvre, les matériaux, la TPS et la TVQ).
Source du financement	15 000 \$ de la Ville, pour l'ensemble des projets	Jusqu'en 2011 : 225 000 \$: 50 % Ville, 50 % MCCCCF * * Fonds du patrimoine culturel épuisé pour 2012

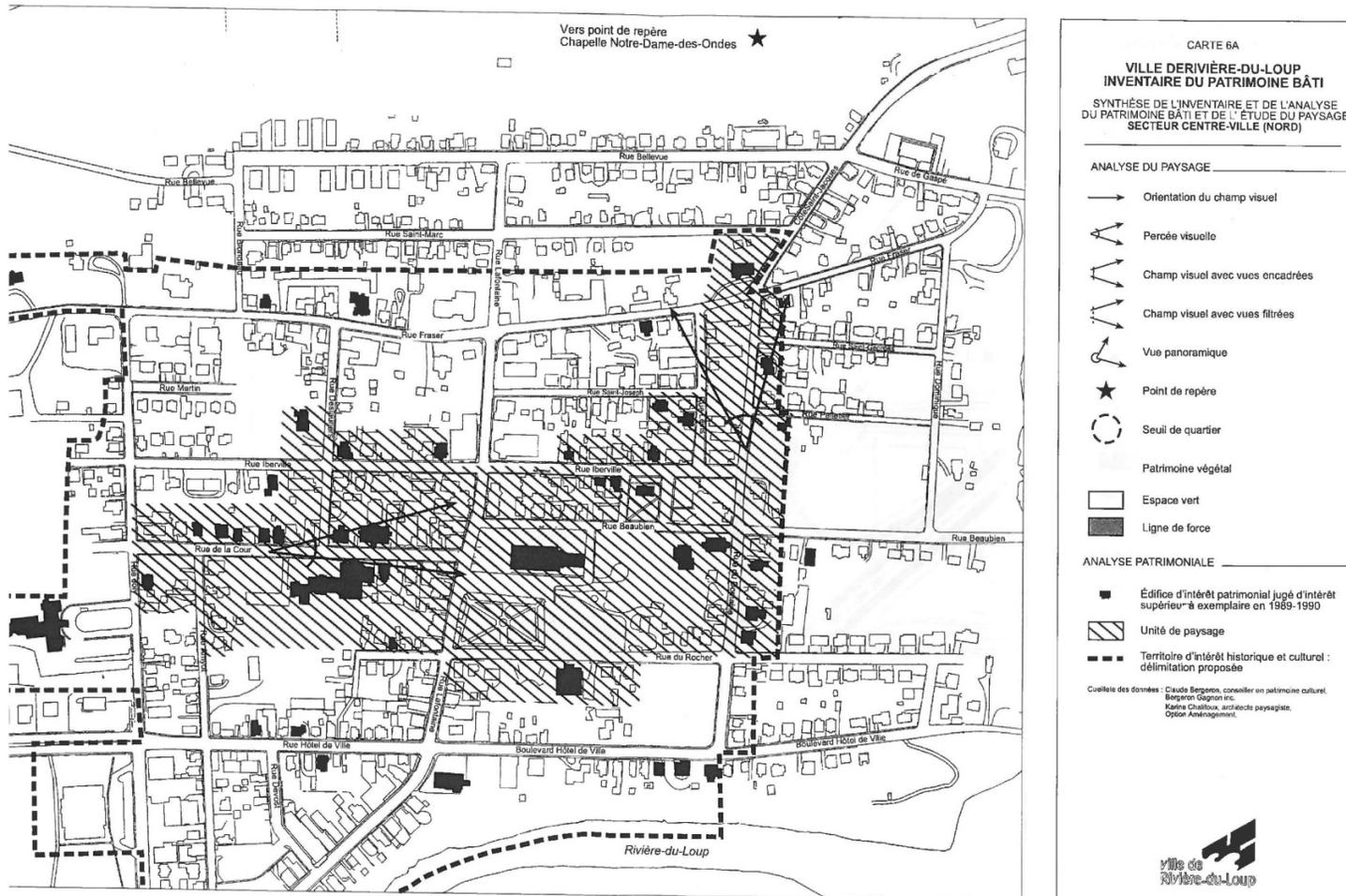
Annexe B.

Future zone élargie de protection patrimoniale avec P11A, secteur Vieux Rivière-du-Loup



Annexe C.

Synthèse de l'inventaire et de l'analyse du patrimoine bâti et de l'étude du paysage, secteur centre-ville (nord)



ANNEXE D. INTERVENTIONS PATRIMONIALES DANS LE VIEUX RIVIÈRE-DU-LOUP : AIDE-MÉMOIRE

- 1981 Acquisition du couvent des Sœurs du Bon-Pasteur par la Ville de Rivière-du-Loup et réaménagement des lieux pour y loger la Maison de la culture.
- 1992 Adoption du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale du centre-ville (encadrement architectural sur la rue Lafontaine).
- 1994 Citation de la maison Louis-Philippe-Lizotte (1, rue Iberville), aussi connu sous le nom d' « ancien consulat ».
- 1996-1997 Restauration, puis ouverture au public du Manoir Fraser.
- 1997 Citation de la maison Marquis (35 rue Hôtel-de-Ville).
- 2001 Réalisation de l'*Inventaire du patrimoine bâti*.
- 2003-2006 Aménagement de l'Espace Bon-Pasteur, derrière la Maison de la culture.
- 2006 Publication des circuits du « Projet Fraserville ».
- 2007-2011 Six projets de restauration de maisons anciennes.
- 2008 Mise sur pied de deux sites du patrimoine religieux (site de l'église Saint-Bartholomew et ensemble paroissial de Saint-Patrice).
- 2011 Mise sur pied d'un comité de travail pour la sauvegarde de l'église Saint-Bartholomew.

ANNEXE E. NORMES GRAPHIQUES POUR LA SIGNATURE DU VIEUX RIVIÈRE-DU-LOUP

Pantone

Pantone 296 C
Pantone Cool Grey 10 C



CMJN

C100 M46 J0 N71
C0 M2 J0 N61



Pantone

Pantone 296 C
Pantone Cool Grey 10 C



CMJN

C100 M46 J0 N71
C23 M0 J100 N18



Noir



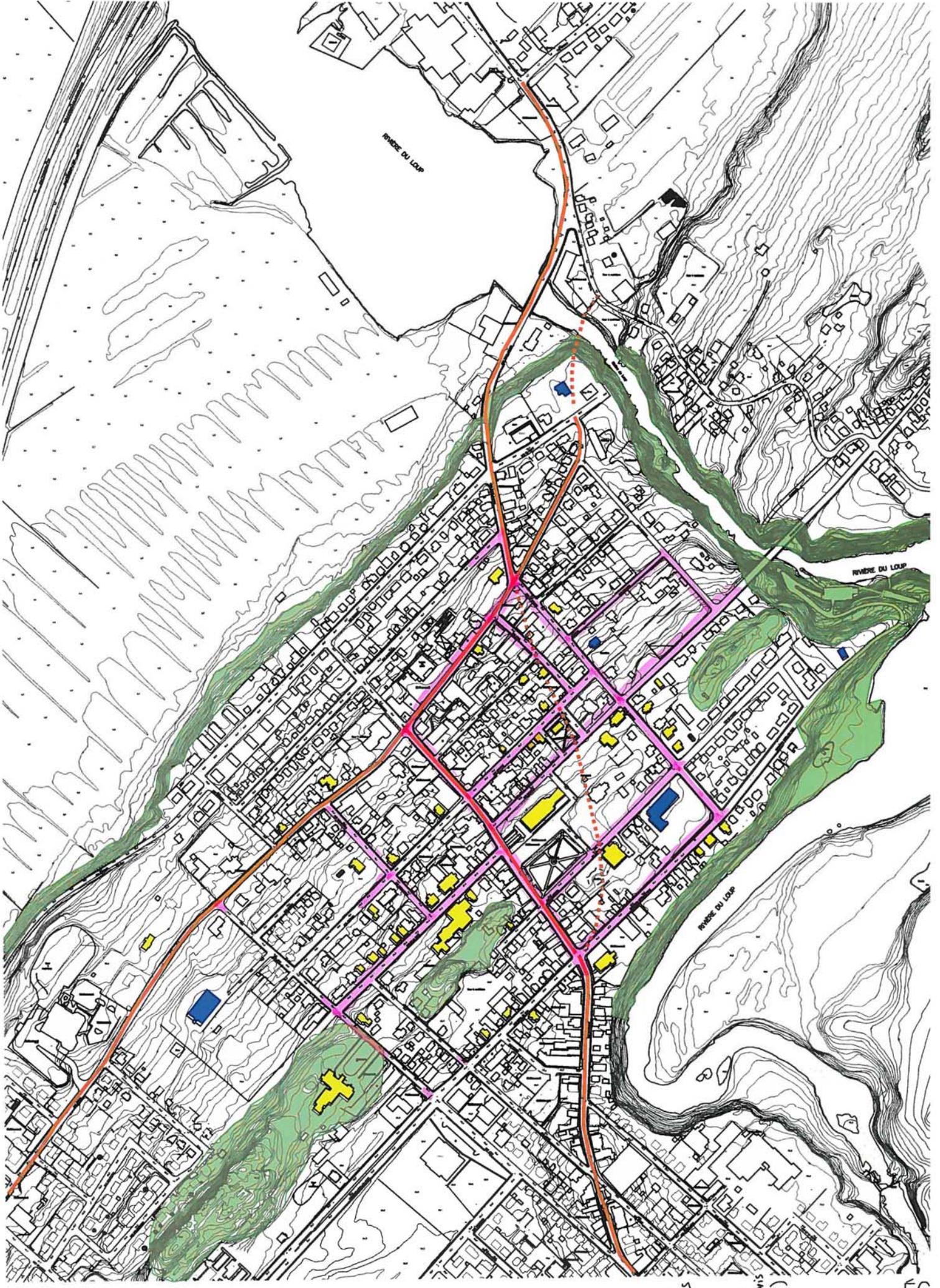
Inversé



**ANNEXE F. ORIFLAMMES IDENTIFIANT LE VIEUX RIVIÈRE-DU-LOUP :
PROTOTYPE ET EMPLACEMENTS PROPOSÉS**



OPTION 3 : ARTÈRES PRINCIPALES



087-02

3

18 oriflammes
pour lampadaires
municipaux
56 oriflammes
pour poteaux de bois
(Hydro ou Bell)

MÉDIAGRAPHIE

Publications sur Rivière-du-Loup, son histoire et son patrimoine

Beaupré Michaud. *Étude des potentiels des églises paroissiales de Rivière-du-Loup*, 2010,

Bergeron Gagnon Inc., *Rivière-du-Loup. Inventaire du patrimoine bâti. Rapport synthèse*, Rivière-du-Loup, 2001, 161 p.

Bergeron/Gagnon. *Plan de mise en valeur du « vieux Rivière-du-Loup ». Offre de service professionnels*, 2004, 44 p + annexes.

Boucher, *La Culture de la Ville. État de situation du patrimoine. Rivière-du-Loup*, Ville de Rivière-du-Loup, 2002, 61 p.

Boucher, Denis. *Politique du patrimoine. Notre identité en jeu*, Service Loisirs, culture et communautaire de la Ville de Rivière-du-Loup, Rivière-du-Loup, 2002, 28 p.

Boucher, Denis. *Sauvegarde du patrimoine, commémoration du passé et construction d'une mémoire locale : Rivière-du-Loup et le manoir Fraser*, Université Laval, Sainte-Foy, 2001, 168 p.

Bourget, Clermont, Régis Jean et Robert Côté, *Le Centre-ville de Rivière-du-Loup. Étude d'ensemble de l'intérêt patrimonial*, Programme Rues principales/Ministère des Affaires culturelles, Rivière-du-Loup, 1990, 125 p.

Dionne, Bernard, « Le Vieux Rivière-du-Loup » (présentation du patrimoine bâti), http://www.gitelaposada.ca/tourisme_fr2_vieux.html.

Excelsior Communication, « Fraserville : 1850-1919 » (présentation des personnages historiques ayant marqué le développement de Fraserville), <http://www.fraserville.ca/index.html>.

Histoire plurielle. *Vieux Rivière-du-Loup, un projet de cité. Plan d'interprétation pour le « Vieux Rivière-du-Loup »*, Beauport, mars 2005, 56 p.

Michaud, Claude et Robert Côté, *Étude du paysage architectural de la municipalité de Rivière-du-Loup*, Ministère des Affaires culturelles du Québec, Direction générale du patrimoine, 1982, 100 p.

MRC de Rivière-du-Loup, *Projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé*, Rivière-du-Loup, 2004, Ch. 10, p. 9.

Initiatives intéressantes de valorisation du patrimoine

Carte interactive de Bayonne (France) : <http://www.bayonne-tourisme.com/intercative-map/index.html?L=2%2F%2F%2F>.

Carte interactive de la Côte-de-Beaupré :
<http://www.routedelanouvellefrance.com/carte.php>.

Carte interactive de la Place Royale : <http://www.mcq.org/place-royale/lieux.php>.

Centre d'initiation au patrimoine La Grande Ferme :
<http://www.lagrandeferme.qc.ca/decouvrezgrandeferme.php>

Circuit patrimonial « Freedom Trail » (Boston) :
<http://www.thefreedomtrail.org/index.html>.

Circuit patrimonial de Montmagny : <http://www.cotedusud.ca/vacances-quebec/experiences/experience-branchee/circuits.aspx>.

Circuits patrimoniaux de la Ville de Saguenay :
<http://www.saguenaycapitaleculturelle.ca/fr/chroniques/circuits-patrimoniaux>.

Distribution gratuite d'images sur le patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard :
<http://www.gov.pe.ca/hpo/index.php3?number=1021607&lang=F>.

Prix du patrimoine bâti (Île d'Orléans) : http://www.autourdelile.com/wp-content/uploads/2011/06/prix_ile_20101.pdf.

Prix du patrimoine bâti « Mon patrimoine, j'en prends soin! » (MRC du Haut-Saint-François) : www.haut-saint-francois.qc.ca.

Site Internet sur l'histoire et le patrimoine du Vermont :
<http://www.historicvermont.org/sites/>.

Trousse pédagogique sur le patrimoine de Charlevoix :
<http://www.patrimoine-charlevoix.net/html/trousse.html>

Protection du patrimoine bâti

Commission des biens culturels du Québec. *Les modes de financement de la conservation du patrimoine bâti*, 2003, 38 p.

Direction du patrimoine. *La Loi sur les biens culturels. Guide pratique destiné aux municipalités*, 2006, 44 p.

- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. « Les différents statuts : qu'est-ce que ça implique? » : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/biens-culturels/statuts.pdf>.
- Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire, guide *La prise de décisions en urbanisme*, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/avant-propos/>.
- Noppen, Luc et Lucie K. Morisset. *Plan de conservation et de mise en valeur du patrimoine urbain et architectural d'Arvida*, Ville de Joncquièrre – Service des loisirs, 1999, 71 p.
- Pichat, Jacques, Patsy Assels, PESCA Environnement. *Plan directeur du patrimoine. Rapport final*, Conseil de la Gaspésie, 1998, 203 p.
- Ville de Québec. *Plan directeur. Vieux Québec ; Basse-ville ; Cap-Blanc*, Québec, 1993, 80 p.
- Ville de Rivière-du-Loup. *Dossier de présentation pour la reconnaissance historique, secteur du Vieux Rivière-du-Loup et secteur du Vieux Saint-Patrice dans le cadre de l'élaboration du Répertoire canadien des lieux historiques du Canada*, Rivière-du-Loup, 2003, [12 p.].
- Ville de Rivière-du-Loup. *Règlement 1599, du 22 septembre 2008, constituant le site du patrimoine de l' « ensemble à caractère religieux de l'église anglicane St-Bartholomew »*, 2008, 14 p.
- Ville de Rivière-du-Loup. *Règlement 1596, du 22 septembre 2008, constituant un site du patrimoine de « l'ensemble des bâtiments institutionnels de la paroisse Saint-Patrice »*, 2008, 14 p.
- Ville de Rivière-du-Loup. *Règlement 1640. Règlement du 9 mars 2009 concernant la création d'un programme de soutien technique pour la conservation et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux*, 2009, 8 p.
- Ville de Rivière-du-Loup. *Règlement de zonage révisé numéro 1253 adopté le 28 août 2000. Entré en vigueur le 6 septembre 2000. Dernière date de mise à jour 10 juin 2009*, 2009.
- Ville de Rivière-du-Loup. *Le Centre-ville. Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Guide d'information à l'intention des propriétaires et commerçants* (dépliant), s.d.
- Ville de Rivière-du-Loup. *Le Projet Fraserville. Guide des circuits* (dépliant), s.d.

Développement durable et patrimoine

Document soumis au conseil municipal en vue de son adoption Mars 2012

Démarche Natural Step : <http://www.naturalstep.org>.